



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

APIJ

AGENCE PUBLIQUE
POUR L'IMMOBILIER
DE LA JUSTICE

P A L A I S D E J U S T I C E

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



© Joachim BERTRAND, Ministère de la Justice

L'APIJ EST SOUS TUTELLE DU GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE, ÉRIC DUPOND-MORETTI.

Le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique est associé à cette tutelle.

L'APIJ, opérateur immobilier du ministère de la Justice, est un établissement administratif régi par le décret no 2006-208 du 22 février 2006 modifié.

Construire, rénover et réhabiliter les palais de justice et les établissements pénitentiaires, les bâtiments des services de la protection judiciaire de la jeunesse, les écoles de formation du ministère, en France métropolitaine et outre-mer : telle est la mission de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ), principal service constructeur du ministère de la Justice.

Elle réalise ses missions dans le cadre réglementaire des marchés publics. Elle exerce en outre un rôle d'expert, conseiller du ministère de la Justice, sous sa tutelle, sur la définition de nouveaux programmes immobiliers – en collaboration avec les directions centrales ministérielles – ainsi que sur toutes problématiques liées à l'immobilier : maîtrise du coût de la construction, politique d'assurances, développement durable et exploitation maintenance.

L'Agence a également compétence pour conduire toutes les procédures d'acquisition foncière et toutes celles qui sont en application des codes de l'environnement et de l'urbanisme sur les projets confiés (déclarations d'utilité publique, mesures de compensation, concertations publiques).

Par ailleurs, le décret n° 2021-1253 du 29 septembre 2021 a modifié le décret statutaire de l'APIJ afin d'étendre les modalités d'intervention de l'APIJ en lui permettant d'assurer la maîtrise d'ouvrage de projets conjoints avec d'autres entités de l'État (sous réserve qu'une partie du projet réponde à un besoin de la Justice) d'une part, et d'autre part de modifier et de simplifier le fonctionnement des conseils d'administration en évoquant le cas de la vacance, absence ou empêchement du président du conseil d'administration et en modifiant le point de départ des délais d'approbation des délibérations.

Sommaire



2

4. Éditos

6. Faits marquants 2022

8. Chiffres clés 2022

12. LES ACTIONS MENÉES

13. Le programme pénitentiaire 15 000 places : de premières livraisons

16. De nouveaux projets judiciaires

18. **Focus.** Développement durable à travers quelques opérations

20. Le programme InSERRE

22. Entretien avec Albin Heuman, directeur de l'ATIGIP

24. **Focus.** Les activités du SFU

26. LES OPÉRATIONS JUDICIAIRES

28. Les opérations judiciaires livrées

29. Les opérations judiciaires en travaux

32. Les opérations judiciaires en études

44. LES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES

46 . Les opérations pénitentiaires livrées

48 . Les opérations pénitentiaires en travaux

64 . Les opérations pénitentiaires en études



74. LA PRÉSENTATION DE L'AGENCE

- 75. Missions et statut
- 76. Le conseil d'administration
- 78. Cadre conventionnel de réalisation des opérations confiées à l'Agence
- 81. L'organisation de l'Agence avec sa tutelle

84. L'ORGANISATION DE L'AGENCE

- 85. La direction générale
- 86. L'organigramme
- 88. Les directions de programme et des services experts
- 90. Le secrétariat général



96. Contexte de l'exécution budgétaire 2022

98. L'exécution du budget

102. Listes des sigles

Cet édito revêt un caractère tout particulier, en ce qu'il intervient au moment de passer le flambeau de la présidence du conseil d'administration de cette belle agence qu'est l'APIJ.

Je quitte cette fonction avec la fierté d'avoir accompagné un établissement public de grande qualité, à la manœuvre pour la concrétisation d'opérations bâtimementaires aussi complexes que porteuses de sens pour l'État.

Mon mandat a été guidé par la volonté résolue d'accompagner, à mon échelle, l'action bâtisseuse historique portée par le Gouvernement à travers les deux programmes immobiliers engagés depuis 2018. L'activité du conseil d'administration a dès lors été à la mesure des enjeux puisque nous avons approuvé près de 300 délibérations, été les témoins de 12 livraisons - dont celle de la salle d'audience « Grand procès » au cœur du palais de l'île de la Cité, ainsi que de nombreuses mises en chantier dont celles du palais de justice de Lille ou des nombreux projets pénitentiaires du programme 15 000.

Le présent rapport d'activité me semble retracer fidèlement l'efficacité de l'APIJ dans la traduction immobilière des politiques de l'État. En trois ans, j'ai pu observer une Agence résiliente et inventive pour assurer la continuité d'activité en dépit d'une crise sanitaire particulièrement impactante pour le monde du BTP ; engagée dans la conduite d'un plan de charge colossal ; experte dans la palette de métiers qu'elle regroupe ; agile et capable de se transformer avec l'évolution de son plan de charge ou de ses métiers. J'ai souhaité assurer la direction générale de l'écoute pleine et entière du conseil d'administration, et ai taché de me montrer attentif à ce que les moyens et les compétences de l'APIJ soient en adéquation avec ses missions.

“

Mon mandat a été guidé par la volonté résolue d'accompagner, à mon échelle, l'action bâtisseuse historique portée par le Gouvernement à travers les deux programmes immobiliers engagés depuis 2018.

Ces trois années m'ont également permis de constater que l'APIJ, au-delà des personnes qui y œuvrent en Île-de-France et en Guadeloupe, est également un écosystème pluridisciplinaire et de très grande qualité, constitué des administrateurs de l'établissement - au premier titre ses autorités de tutelles - ainsi que d'un ensemble de partenaires associés, qui contribuent à la solidité de ce dispositif de maîtrise d'ouvrage.

Je souhaite donc par ces quelques mots rendre hommage à l'ensemble des artisans de cette belle mission de service public, et tout particulièrement saluer Monsieur Frédéric Chastenet de Géry, qui me succède à la présidence du conseil d'administration.

**M. XAVIER
LEFORT**

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Éditos



© Diane Bertrand



M. DAVID BARJON

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'APIJ

Cette année encore, l'APIJ s'est illustré par sa capacité à conjuguer la prise en main d'une charge opérationnelle d'une ampleur peu ordinaire avec une exigence de qualité dans ses activités et son fonctionnement.

En matière pénitentiaire, l'effort collectif a été placé au service de la tenue des engagements gouvernementaux associés à la mise en œuvre du programme 15 000 places. L'inauguration par le ministre de la Justice des structures d'accompagnement vers la sortie de Caen et Montpellier au mois de décembre 2022, ont rendu aussi palpables que concrètes la mise à la disposition de l'administration pénitentiaire de places supplémentaires, qui constitueront de nouveaux instruments au service de la mission de réinsertion qu'elle porte. Le rythme soutenu des chantiers qui se sont déployés de manière simultanée en 2022 sur la quasi-totalité des SAS du programme, ainsi que sur plusieurs centres pénitentiaires (Baumettes,

Caen, Nîmes, Gradignan ou encore à Fleury-Mérogis) donne à voir l'ampleur des livraisons graduées qui interviendront entre 2023 et 2027.

L'activité judiciaire n'a pas été en reste, puisque l'APIJ a mené entre février 2022 et janvier 2023, les six concours de maîtrise d'œuvre permettant de projeter l'architecture des palais de justice de la prochaine génération, en prise avec les besoins fonctionnels et symboliques d'une Justice de son époque. Des étapes particulièrement marquantes ont par ailleurs été franchies dans le cadre de la restructuration de long terme du palais de justice historique de Paris, puisque les travaux de réaménagement et de modernisation des anciens locaux de la police scientifique se sont achevés, parallèlement au démarrage de la réhabilitation de l'un des bâtiments de cet ensemble immobilier d'exception, ayant rendu nécessaire la mise en œuvre d'importantes opérations de relogement des services qui y étaient jusqu'alors hébergés.

De manière transversale, l'Agence a mobilisé l'intégralité de ses compétences transverses, pour se placer au rendez-vous des enjeux opérationnels, qu'ils soient fonciers et urbanistiques pour accompagner l'ensemble des procédures préalables à l'acte de construire ; juridiques pour sécuriser les contrats et les projets dans un contexte de crise des matériaux ; de contrôle de gestion pour sécuriser un pilotage étroit des coûts et des délais ; de programmation pour accompagner les évolutions souhaitées par la Chancellerie notamment à la suite des États généraux de la Justice ; de qualité technique en anticipation des livraisons à venir ; de communication pour soutenir le dialogue local sur chacun des projets tout en valorisant l'action de maîtrise d'ouvrage.

En cohérence avec l'ampleur de la mission qui lui a été confiée, L'APIJ a bénéficié en 2022, d'une réévaluation de son plafond d'emploi à hauteur de 19 ETP.

Par cette action, la direction du Budget, la Chancellerie et le conseil d'administration de l'APIJ ont non seulement fait preuve d'une très grande qualité d'écoute mais aussi et surtout fait la démonstration de la confiance qu'ils placent en l'Agence. Cet édito me donne l'occasion de les en remercier.

Le Secrétariat général de l'APIJ et le comité de direction ont, dès lors, conduit sur la seconde moitié de 2022 l'ensemble des réflexions organisationnelles permettant l'affectation efficiente de ces moyens complémentaires et la structuration d'une APIJ suffisamment solide pour atteindre les objectifs qui lui sont fixés par ses autorités de tutelle. Plusieurs dynamiques se sont dès lors mises en place et en particulier le renforcement du pilotage à plus haut niveau, l'accroissement du nombre de chefs de projets et d'équipes en charge du pilotage opérationnel des projets, le soutien méthodologique des activités de l'APIJ par la création d'une fonction de direction méthode et process, la consolidation du pilotage transverse par la création de fonctions d'adjoints aux directions transverses ou encore le repositionnement stratégique et élargissement du périmètre de la communication placée auprès de la directrice de cabinet. L'action de recrutement de la direction des ressources humaines a été tout à fait décisive, et je tiens là encore à la distinguer.

C'est donc une année passionnante qui vient de s'écouler au sein de l'APIJ, que ce rapport d'activité entend retracer. Je formule le vœu que chacune des pages qui suivent permettront, par-delà le reporting opérationnel, de donner à voir la vivacité individuelle et collective qui se déploie au sein de l'Agence ; d'illustrer aussi fidèlement que possible la qualité des femmes et des hommes qui font de l'APIJ un établissement public réputé et une maîtrise d'ouvrage experte ; que ce document les rendra fiers de leur travail.

Faits marquants 2022

Janvier

- » Nomination de David Barjon, directeur général de l'APIJ.
- » Démarrage de la concertation préalable pour le centre pénitentiaire de Seine-et-Marne.
- » Démarrage de la concertation préalable pour le centre pénitentiaire de Loire-Authion.
- » Démarrage de la concertation préalable pour le centre pénitentiaire du Muy.
- » Livraison des nouveaux bâtiments d'hébergement dans le cadre de la phase 2 de l'opération globale d'extension de l'École nationale d'administration pénitentiaire (ENAP).
- » Conseil d'administration de l'APIJ.

Février/Mars

- » Démarrage de l'enquête publique pour le projet d'extension du palais de justice de Toulon.
- » Conseil d'administration de l'Institut de la maîtrise d'ouvrage (IMO).
- » Conseil d'administration de l'APIJ.

Avril

- » Démarrage de la deuxième phase de travaux pour l'extension de la maison d'arrêt de Nîmes.
- » Conseil d'administration de l'APIJ.

Mai

- » Démarrage des travaux de construction pour le centre pénitentiaire des Baumettes 3 après une première phase de déconstruction des Baumettes historiques.
- » Démarrage des travaux pour la SAS de Colmar, celle de Noisy-le-Grand et celle de Toulon.
- » Démarrage de la première tranche de travaux d'un des bâtiments dit « B2P1 » dans le cadre du projet de réhabilitation du palais de l'île de la Cité.
- » Sélection du projet lauréat pour le futur palais de justice de Toulon.



Inauguration du SAS de Montpellier – © Ministère de la Justice



Visite par le garde des Sceaux du chantier du centre de détention de Fleury-Mérogis - © APIJ

Juin

- » Démarrage des travaux du centre de formation continue de Fleury-Mérogis.
- » Démarrage des travaux pour le nouveau tribunal judiciaire de Lille.
- » Démarrage de l'enquête publique pour l'établissement de Baie-Mahault.
- » Notification du marché de maîtrise d'œuvre pour la conception des nouveaux bâtiments d'enseignement de l'École nationale d'administration pénitentiaire (ENAP), dans le cadre de la troisième phase de l'opération d'extension.
- » Conseil d'administration de l'APIJ.
- » Conseil d'administration de l'Institut de la maîtrise d'ouvrage (IMO).

Juillet

- » Visite garde des Sceaux du chantier du centre pénitentiaire de Troyes-Lavau.
- » Notification du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation-extension du palais de justice de Meaux.

Août

- » Visite par le garde des Sceaux du chantier du centre de détention de Fleury-Mérogis.
- » Visite par le garde des Sceaux du chantier du centre pénitentiaire de Marseille-Les Baumettes.
- » Notification du marché de conception-réalisation pour la prison InSERRÉ d'Arras (Innover par des structures expérimentales de responsabilisation et de réinsertion par l'emploi).
- » Démarrage de l'enquête publique pour le projet d'extension-réhabilitation du palais de Justice de Basse-Terre.
- » Sélection du projet lauréat pour la future cité judiciaire de Nancy.

Septembre

- » Déplacement du garde des Sceaux en Guyane.
- » Notification du marché de conception-réalisation pour le centre de détention du Comtat Venaissin.
- » Conseil d'administration de l'APIJ.

Octobre

- » Visite par le garde des Sceaux du chantier de la structure d'accompagnement vers la sortie (SAS) de Colmar.
- » Démarrage des travaux pour la structure d'accompagnement vers la sortie (SAS) de Ducos.
- » Lancement de la consultation en conception-réalisation pour le centre pénitentiaire de Vannes.
- » Notification du marché de conception-réalisation pour la maison d'arrêt de Seine-Saint-Denis.

Novembre

- » Démarrage de l'enquête publique pour le centre pénitentiaire des Pyrénées-Orientales.
- » Démarrage de l'enquête publique pour le projet d'extension du palais de Justice de Bobigny.
- » Sélection du projet lauréat pour le palais de justice de Cusset.
- » Conseil d'administration de l'APIJ.
- » Conseil d'administration de l'Institut de la maîtrise d'ouvrage (IMO).

Décembre

- » Inauguration par le garde des Sceaux de la SAS de Montpellier.
- » Inauguration par le garde des Sceaux de la SAS de Caen.
- » Notification du marché public global de performance pour le projet de relocalisation de la Cour nationale du droit d'asile et du tribunal administratif de Montreuil.
- » Acquisition du couvent des Prêcheurs en vue de la construction de la future cité judiciaire d'Aix-en-Provence.



Signature du couvent des Prêcheurs - © Cour d'appel d'Aix-en-Provence



80

**DÉLIBÉRATIONS APPROUVÉES
PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

5

**PROJETS JUDICIAIRES
LAURÉATS**

Chiffres clés 2022

8

20

CHANTIERS PÉNITENTIAIRES





29

OPÉRATIONS JUDICIAIRES

49

OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES



12 LES ACTIONS MENÉES

- 13. Le programme pénitentiaire
15 000 places : de premières livraisons
- 16. De nouveaux projets judiciaires
- 18. **Focus.** Développement durable
à travers quelques opérations
- 20. Le programme InSERRE
- 22. Entretien avec Albin Heuman,
directeur de l'ATIGIP
- 24. **Focus.** Les activités du SFU

26 LES OPÉRATIONS JUDICIAIRES

- 28. Les opérations judiciaires livrées
- 29. Les opérations judiciaires en travaux
- 32. Les opérations judiciaires en études

44 LES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES

- 46 . Les opérations pénitentiaires livrées
- 48 . Les opérations pénitentiaires en travaux
- 64 . Les opérations pénitentiaires en études

SOMMAIRE





L'ACTIVITÉ
DE L'AGENCE
EN 2022

01



LES ACTIONS MENÉES

LE PROGRAMME PÉNITENTIAIRE 15 000 PLACES : DE PREMIÈRES LIVRAISONS

Point d'étape sur le programme : des opérations livrées, des projets sélectionnés

L'année 2022 a été marquée par la poursuite à un rythme soutenu de la mise en œuvre du programme de création de 15 000 places nettes pénitentiaires.

Parmi la vague de chantiers en cours depuis la fin de l'année 2020, deux premières opérations ont vu leurs travaux achevés : il s'agit des structures d'accompagnement vers la sortie (SAS) de Montpellier et de Caen. Dans ce cadre, chacun de ces deux projets a fait l'objet d'une visite d'inauguration au mois de décembre 2022, permettant au ministre de la Justice

de présenter les premières réalisations du programme 15 000 et de mettre en valeur le concept nouveau de SAS.

Le processus de livraison des établissements à l'administration pénitentiaire, qui suit la fin des travaux, a ainsi été finalisé pour les SAS de Montpellier et de Caen. Ce processus comprend notamment la phase cruciale des Opérations préalables à la réception (OPR), qui permet de vérifier la conformité et la qualité des ouvrages, et dont certains tests sont menés avec l'administration

pénitentiaire. Les retours d'expérience de la mise en œuvre de ce processus seront intégrés pour la vague des livraisons à venir en 2023.

En parallèle, les travaux en cours sur les autres opérations se sont poursuivis à bon rythme. La finalisation des études de conception sur d'autres projets a par ailleurs permis le lancement de nouveaux chantiers pénitentiaires, avec le démarrage des travaux de 4 SAS (notamment celles de Colmar et de Ducos) et des travaux de reconstruction des Baumettes 3.

En raison de l'aggravation des difficultés liées à la conjoncture extérieure (guerre en Ukraine, crise des matériaux), l'année 2022 a vu s'accroître le risque de perturbation du bon déroulement des chantiers lié aux ruptures d'approvisionnement et à la fragilisation des entreprises en raison de la hausse des prix. Dans ce contexte, le pilotage des opérations en chantier fait l'objet d'une vigilance accrue de l'APIJ, avec une attention portée sur le suivi du calendrier et l'anticipation par l'entreprise de certains jalons (désignation des sous-traitants, commandes de matériaux et d'équipements). L'APIJ est également à l'écoute des difficultés remontées par l'entreprise et a mis en place sur plusieurs opérations un comité de suivi des surcoûts liés à la crise des matériaux.

Enfin, plusieurs projets ont été sélectionnés permettant la notification des marchés de conception-réalisation pour le centre de détention du Comtat Venaissin, la maison d'arrêt de Seine-Saint-Denis et l'établissement expérimental InSERRE d'Arras. Ce sont ainsi trois nouveaux projets du programme 15 000 qui sont entrés en phase de conception et qui franchissent une étape majeure.

La qualité de la construction

En 2022, l'APIJ a structuré et renforcé son organisation de contrôle de la qualité fonctionnelle et technique à toutes les phases des projets.

Cela s'est traduit tout d'abord par la clarification des principes de collaboration entre les équipes transverses (direction de la programmation, direction de la qualité des constructions et mission développement durable) et les équipes opérationnelles à toutes les étapes des projets, et l'explicitation des étapes pour lesquelles une validation de ces services transverses est nécessaire. Une formation des chefs de projet sur ces thématiques a également été mise au point et les groupements ont été pleinement mobilisés sur la mise en œuvre du schéma de contrôle qualité, en particulier pour les opérations en phase travaux.

Par ailleurs, au vu du nombre de chantiers en cours, la direction de la qualité des constructions (DQC) a également mis en place des visites pour chacun de ceux situés en Hexagone à des jalons clés tels que le gros œuvre, l'étanchéité-couverture, l'installation du témoin de façade, le déploiement des revêtements intérieurs, ou encore les corps d'état techniques.

Parallèlement, dans la perspective de nombreuses livraisons d'opérations pénitentiaires prévues dans les prochaines années, le processus de la phase d'opérations préalables à la réception (OPR) a été clarifié et le mode opératoire partagé avec la DAP. Les modalités d'appui de la DQC aux équipes opérationnelles ont aussi été définies durant cette phase : analyse documentaire et visites de contrôle sur site.





SAS Avignon - © Thierry Seldubuisson

Enfin, le processus interne pour la gestion de la phase de garantie de parfait achèvement (GPA) a également été mis à jour, et a fait l'objet de formations à l'attention des équipes opérationnelles.

Signature du programme générique pénitentiaire

Le 23 février 2022, la secrétaire générale du ministère, le directeur de l'administration pénitentiaire et le directeur général de l'APIJ ont cosigné le nouveau guide de programmation générique pénitentiaire, qui remplace la précédente version datant de 2012.

Cette cosignature marque une étape importante, car elle permet à l'ensemble des services de disposer d'un socle partagé des principes programmatiques pénitentiaires, connu de tous et identifié comme tel. Il constitue la base de programmation pour toutes les opérations pénitentiaires à venir, en particulier pour celles de la seconde vague du programme 15 000.

Ce document est le fruit d'un travail collaboratif DAP-APIJ d'ampleur, notamment sur les trois dernières années, qui a pris la forme de nombreux groupes de travail, réunions de travail, et d'analyse des retours d'expérience sur les établissements existants afin d'intégrer les évolutions des besoins métiers dans le nouveau programme.

Le guide de programmation 2022 reflète les évolutions souhaitées dans le fonctionnement pénitentiaire. À ce titre, peuvent être cités le développement de nouveaux quartiers, la diminution des temps de parcours et d'optimisation des ressources humaines,

l'amélioration de la sûreté des établissements (adaptation des niveaux de sûreté aux quartiers, internalisation du glacié), l'amélioration des conditions de travail pour le personnel pénitentiaire, ou encore le développement du travail des personnes détenues et l'apaisement de la vie en détention (amélioration du lien social par la mise en place de la téléphonie en détention).

Sur le plan technique, l'APIJ a renforcé les exigences en matière de développement durable pour permettre la construction d'établissements plus sobres sur le plan énergétique et vertueux sur le plan environnemental.

Ce socle partagé n'a pas pour autant vocation à figer la doctrine programmatique à l'avenir. En effet, ce guide sera amené à évoluer périodiquement, pour intégrer les évolutions et besoins métiers à venir.

DE NOUVEAUX PROJETS JUDICIAIRES

6 projets lauréats ont été sélectionnés en 2022 et début 2023 à l'issue des jurys de concours de maîtrise d'œuvre. Ces sélections successives marquent l'aboutissement d'une importante période de préparation, de l'actualisation du programme générique judiciaire en 2020 aux lancements des concours et à l'analyse des offres.

C'est ainsi une nouvelle phase opérationnelle qui s'engage par les études de conception, puis par les appels d'offres travaux à mener. Au-delà de cette nouvelle étape, ce sont, à travers ces différents projets, de nouvelles architectures qui s'imaginent et prendront forme, dans les années à venir, au cœur des territoires. Outre la spécificité de l'écriture architecturale extérieure et intérieure alliant la sensibilité du concepteur aux contraintes de sites, à son inscription dans le paysage urbain et aux modalités opérationnelles (réhabilitation, extension, projet neuf, etc.), ces palais de justice constituent dans leur ensemble une nouvelle génération qui se dessine et donne à voir une image renouvelée de la justice, conforme aux exigences fixées par la Chancellerie.

6 PROJETS LAURÉATS

PALAIS DE JUSTICE DE
NANCY [1]

PALAIS DE JUSTICE DE
TOULON [2]

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE
BOBIGNY [3]

PALAIS DE JUSTICE DE
CUSSET [4]

PALAIS DE JUSTICE DE
MEAUX [5]

COUR NATIONALE
DU DROIT D'ASILE DE
MONTREUIL [6]



[1] Palais de Justice de Nancy – © KAAN Architecten



[2] Palais de Justice de Toulon – © Moreau Kusunoki Architectes



[3] Tribunal judiciaire de Bobigny - © PCA-STREAM



[5] Palais de justice de Meaux, terrasses - © Atelier du Pont Architectes



[4] Palais de justice de Cusset, salle des pas perdus - © BLP & associés



[6] Cour nationale du droit d'asile de Montreuil, salle des pas perdus - © Snøhetta Studio Paris



FOCUS DÉVELOPPEMENT DURABLE À TRAVERS QUELQUES OPÉRATIONS

Au-delà des exigences génériques valables pour toutes les opérations de l'APIJ, certaines opérations de l'Agence font l'objet d'une ambition plus forte, car le site et/ou le contexte particulier de l'opération y sont propices, ou bien dans la perspective de mener une expérimentation « pilote ».

Les études destinées à identifier les potentiels de recours aux énergies renouvelables (EnR) sont menées sur chacun des sites, en amont des opérations. Cette démarche permet d'une part de repérer les potentialités propres à chaque site, et d'autre part de réévaluer à la hausse les exigences en matière d'énergies renouvelables définies dans le programme spécifique à l'opération, par rapport aux exigences génériques.





SAS de Caen - © Léon Grosse

À titre d'exemple, il a été demandé aux candidats des opérations pénitentiaires de Rivesaltes et de Vannes la présentation d'une variante « géothermie » dans le rendu du concours. L'étude des potentiels en énergies renouvelables ayant révélé un fort potentiel géothermique sur ces sites.

Par ailleurs, la construction de la Cité du ministère de la Justice à Saint-Laurent du Maroni, en Guyane, constitue une opération particulière au sein de laquelle, du fait du manque de fiabilité du réseau électrique local, des objectifs ambitieux de production en propre d'énergie ont été intégrés au programme, à savoir l'installation de panneaux photovoltaïques assurant au minimum 50 % d'autoconsommation et de groupes électrogènes.

Enfin, une expérimentation de mise en œuvre de béton bas carbone a été réalisée courant 2022 lors du chantier de la SAS de Valence, sur lequel a été employé 2 200 m³ de béton bas carbone sur un total de 4 900 m³ de béton nécessaire à l'opération, et de tirer de premiers enseignements. En particulier, cette expérimentation a mis en exergue un allongement important de la durée de prise de ces bétons en cas de faible température extérieure.

Palais de justice de Nancy, Cour nationale du droit d'asile, des opérations pilotes

Sur le plan énergétique, l'opération de Nancy, qui s'insère dans un futur écoquartier, vise un niveau « bâtiment à énergie positive » (BEPOS) correspondant à des consommations d'énergie de 40 % inférieures au niveau RT2012, avec production d'énergies renouvelables sur le site. Le projet retenu par le jury de concours en septembre 2022 prévoit ainsi environ 400 m² de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment.

Par ailleurs, le projet prévoit également l'atteinte du niveau 1 du label biosourcé et du niveau Carbone 1 (C1) du label E+C-, ce qui correspond à une anticipation de l'exigence de la réglementation environnementale RE2020.

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation du bâtiment de l'AFPA pour y accueillir la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) à Montreuil, le marché global de performance, notifié en décembre 2022 à l'issue d'un dialogue compétitif, prévoit l'atteinte d'objectifs particulièrement ambitieux : réduction des consommations d'énergie de 55 % après rénovation, atteinte du niveau de base du label BiodiverCity et du niveau 1 du label matériaux biosourcés.

LE PROGRAMME InSERRE



Projets InSERRE : des dispositions immobilières innovantes

Destinés à des personnes détenues avec un faible reliquat de peine, les projets InSERRE ont pour objectif de favoriser leur réinsertion en axant leur parcours de peine sur le travail, la montée en compétences professionnelles ainsi que sur leur autonomisation et leur responsabilisation dans la vie quotidienne.

Ces principes se traduisent par une organisation et des modes de fonctionnement innovants au sein des établissements InSERRE. Ils ont vocation à être déclinés au niveau des caractéristiques bâtementaires et architecturales : l'image de ces bâtiments doit être pensée en rupture avec les codes carcéraux habituels dans le but de développer un cadre de vie apaisé favorisant les interactions entre les personnes détenues.

Sûreté/sécurité

Les dispositifs de sûreté des établissements InSERRE sont allégés. Ils sont centrés essentiellement sur la sûreté active. La sécurité passive est réduite et les dispositifs rendus discrets pour correspondre au projet.

L'enceinte est délimitée soit par les façades de certains bâtiments (bâtiment de la porte d'entrée principale dite « PEP », par exemple) soit par une clôture de 4 m de haut (au lieu du mur en béton de 6 m) pouvant prendre la forme d'un grillage pour les parties ne donnant pas sur le parvis.

Espace citoyen

Les projets InSERRE contiennent un bâtiment extérieur appelé « espace citoyen » conçu comme un lieu de contact entre les visiteurs et les personnes détenues. L'objectif est de favoriser l'ancrage territorial de l'établissement en proposant une activité de service aux habitants (par exemple, atelier de réparation de vélos) qui permettra de développer le rapport « dedans-dehors » et une meilleure perception de la population pénale.

Ateliers de travail

Au regard de l'objectif d'axer le parcours des personnes détenues sur le travail et la formation professionnelle, les projets InSERRE comportent une zone spécifique dite « de travail » intégrant, outre les bâtiments de services à la personne et de services au bâtiment, de vastes ateliers de production et de formation. Ces ateliers représentent une part importante du projet (près d'un tiers des surfaces utiles). Ils sont modulables et facilement aménageables afin de pouvoir s'adapter à différents types de concessionnaires (qui procurent les activités de travail au sein de l'établissement).

La zone d'entrée logistique est conçue de manière innovante par rapport aux autres sites afin de fluidifier les livraisons (prévues nombreuses) : l'établissement contient une zone de livraison extérieure grillagée, mais située hors enceinte. Les camions souhaitant livrer le domaine pénitentiaire peuvent utiliser un quai ou un sas de déchargement ; ne pénétrant pas dans l'établissement, ils n'ont pas vocation à être contrôlés, ce qui permet une rotation rapide des camions.



Zone de vie

Les projets InSERRE comportent une zone de vie regroupant l'ensemble des unités d'hébergement ainsi que plusieurs fonctions communes (unité sanitaire, plateforme de préparation à la sortie, terrain de sport), créant un espace collectif structurant.

Les personnes détenues peuvent évoluer librement (sans être accompagnées par un surveillant) au sein de la zone de vie en journée, y compris en extérieur.

Les fonctions communes s'articulent autour d'un parvis jouant le rôle de « place du village ».

Par ailleurs, les espaces extérieurs sont fortement paysagés et végétalisés. La végétalisation marquée des espaces extérieurs contribue à créer un cadre de vie serein.

Unités d'hébergement

Les unités d'hébergement ont une hauteur limitée à R+1 : les espaces communs et certaines cellules sont situés au RDC et les autres cellules sont situées au R+1.

Le régime portes ouvertes s'y applique : les personnes détenues peuvent évoluer librement au sein de l'unité de 7 h à 21 h. Elles peuvent cuisiner et prendre leur repas en commun au sein d'une cuisine et d'une salle à manger communes.

À l'extérieur, chaque unité d'hébergement contient des jardins partagés et en accès libre proposant des lopins de terre accessibles aux personnes détenues qui le souhaitent.

Plateforme de préparation à la sortie

Au sein de la zone de vie, cette unité joue également un rôle important dans le dispositif de vie collective et dans le processus de réinsertion individuelle et sociale. Elle peut proposer des activités encadrées dans les domaines scolaire, social, éducatif, culturel et sportif.

Zone de restauration collective

Au sein des établissements InSERRE, il est prévu une zone de restauration collective en self-service au sein de la zone de détention, accessible au personnel pénitentiaire, mais également aux détenus qui y prennent leur déjeuner au milieu de leur journée de travail.

ENTRETIEN AVEC ALBIN HEUMAN

Directeur de l'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice (ATIGIP)



Quels sont les objectifs du projet InSERRE ?

Le projet InSERRE (innover par des structures de responsabilisation et de réinsertion par l'emploi) a pour but de permettre à un public qui a manifesté sa volonté de quitter son parcours de délinquance et d'utiliser la dernière partie de sa peine (entre 1 et 3 ans de reliquat) pour mettre toutes les chances de son côté afin de réussir son retour dans la collectivité grâce, notamment, à une réelle réinsertion professionnelle. Il s'agit également de permettre aux personnes détenues de recouvrer leur autonomie en les responsabilisant sur les activités du quotidien (préparation des repas, prise en charge de la buanderie, exécution de travaux pour la communauté comme l'entretien des espaces verts, etc.).

Le but est donc de faire de la peine un temps utile, de mieux lutter contre la récidive, de garantir la dignité des conditions d'accueil du public confié par les autorités judiciaires et donc par voie de conséquence d'améliorer les conditions de travail du personnel pénitentiaire.

Quels sont les enjeux en termes d'innovation ?

L'ensemble du programme InSERRE est innovant puisqu'il s'agit de penser la prison autrement. Celle-ci est alors intégralement conçue comme un espace d'apprentissage où 100 % des personnes détenues se forment et travaillent. Chaque personne détenue construit son projet professionnel et prépare activement sa sortie en exerçant ses responsabilités et en recouvrant ses droits. Elle gagne ainsi en autonomie par la réalisation, progressivement, de toutes ses démarches en milieu libre.

L'établissement est ouvert sur l'extérieur avec un espace citoyen, lieu où les personnes détenues mettent leur travail au service de la collectivité par la réalisation d'un service au profit du public extérieur (restauration, garage solidaire, salle de spectacle, etc.).

InSERRE innove encore par une sécurité, dite « active », dans laquelle le rôle d'observation et d'accompagnement du surveillant pénitentiaire

“

Le projet InSERRE a pour but de permettre à un public qui a manifesté sa volonté de quitter son parcours de délinquance et d'utiliser la dernière partie de sa peine pour mettre toutes les chances de son côté afin de réussir son retour dans la collectivité grâce, notamment, à une réelle réinsertion professionnelle.

est renforcé. Formé à cette pratique professionnelle différente, le personnel pénitentiaire joue un rôle plus actif dans l'insertion, en lien avec tous les acteurs de droit commun. La prévention est de la sorte au cœur du projet de sécurité grâce à l'intensification du dialogue entre le personnel pénitentiaire et les personnes détenues, grâce à une connaissance fine des situations individuelles, grâce, encore, à une architecture qui tout en luttant contre les intrusions favorise une meilleure insertion de l'établissement dans son environnement.

Comment se passe la coordination avec l'APIJ sur les enjeux en termes immobiliers ?

Bien ! Chacun est dans son rôle. L'APIJ assure la maîtrise d'ouvrage déléguée en pilotant le choix des architectes et du groupement constructeur compte tenu d'un programme fonctionnel établi

conjointement avec la direction de l'administration pénitentiaire (DAP). Elle organise les études d'avant-projet sommaires, effectue le lien avec les collectivités territoriales amenées à accueillir un projet InSERRE, garantit le respect des délais et ainsi la tenue du calendrier sur lequel le ministre s'est engagé.

L'ATIGIP assure la chefferie de projet, fait valoir les éléments de la doctrine qui font d'InSERRE un programme vraiment innovant, sollicite le cas échéant des arbitrages lorsque les contraintes immobilières, de budget ou de sécurité pénitentiaire pourraient amener à réduire les ambitions du projet. Il s'agit donc assurément d'une coopération au travers de laquelle toutes les parties prenantes apportent leur expertise pour permettre à InSERRE d'être une sorte de laboratoire et surtout une réussite.

L'APIJ est un acteur clé grâce auquel la structure immobilière est totalement au service des ambitions du programme.



FOCUS LES ACTIVITÉS DU SFU

Le service foncier et urbanisme a la charge de la maîtrise foncière, par la voie amiable ou d'expropriation, des emprises des projets pilotés par l'APIJ ainsi que dans la conduite de toutes les procédures administratives nécessaires à la maîtrise du foncier, à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme et à l'obtention des autorisations environnementales.

Le service foncier et urbanisme apporte également un appui juridique aux directions de programme sur les problématiques se rapportant aux volets foncier, urbanistique ou environnemental des projets judiciaires et pénitentiaires.

En 2022, l'APIJ a renforcé l'équipe du service, permettant une montée en compétences dans le champ de la prise en compte de l'environnement. Le travail engagé a permis de sécuriser le cadrage préalable des projets pénitentiaires et judiciaires, et notamment le volet naturel des études d'impact, garant de la bonne mise en œuvre de la séquence « éviter, réduire, compenser ».

Des partenariats ont été tissés avec les acteurs locaux pour permettre la mise en œuvre de mesures environnementales tendant à atteindre un objectif de zéro perte nette de biodiversité. L'environnement immédiat de l'établissement pénitentiaire de Baie-Mahault verra, par exemple, la restauration d'une forêt marécageuse.

Le service foncier et urbanisme a engagé, avec la profession agricole, la définition de mesures visant à réduire et compenser l'impact des projets sur les filières agricoles, par la modernisation des outils de travail ou encore la participation aux plans alimentaires territoriaux.

Tout au long de l'année 2022, le service foncier et urbanisme a poursuivi sa mission d'accompagnement des directions de programme au cours des 4 concertations publiques préalables et 8 enquêtes publiques ou participations du public par voie électronique permettant l'obtention des autorisations préalables à l'acte de construire.

Par ailleurs, c'est au cours de l'année 2022 que s'est concrétisée l'acquisition du couvent des Prêcheurs situé au cœur d'Aix-en-Provence, et qui constitue la plus importante acquisition réalisée par l'APIJ !

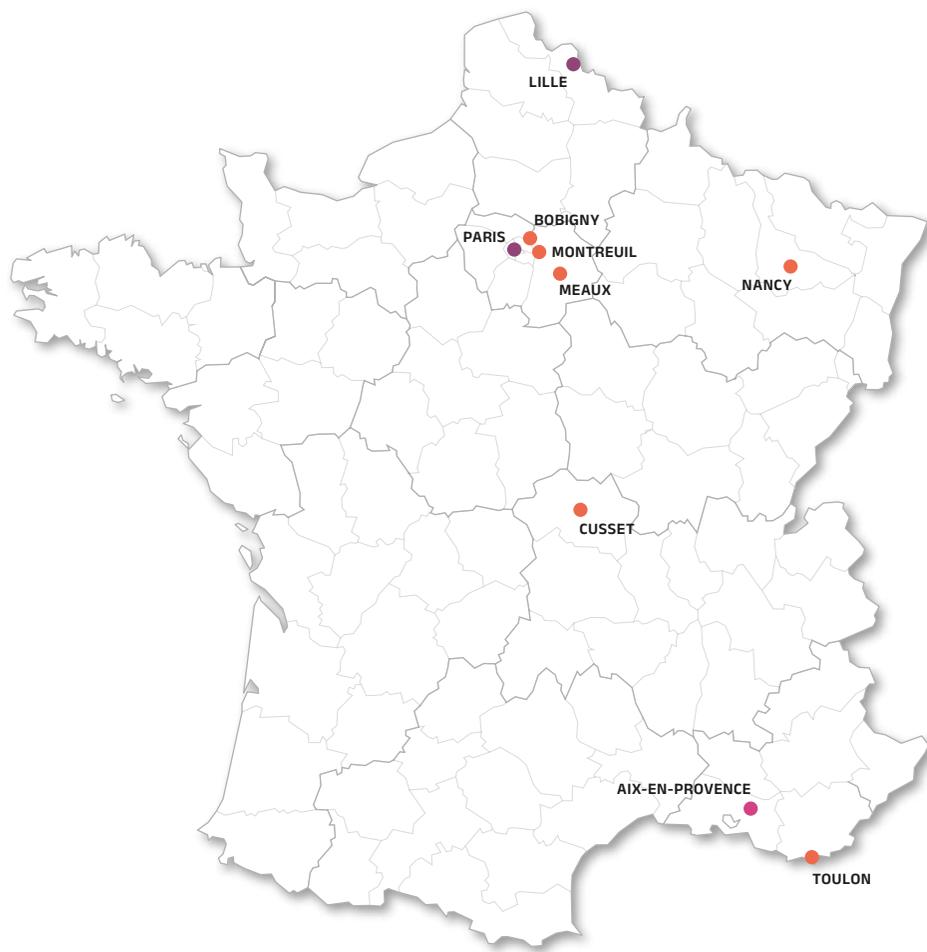
La réglementation ne cessant de croître et de se complexifier, l'année 2022 a été marquée par la mise en place d'un plan de formation à l'attention des équipes opérationnelles sur les procédures d'urbanisme et sur les évaluations et autorisations environnementales.



Centre pénitentiaire de Baie-Mahault – © Kardham Cardete Huet Architecture

LES OPÉRATIONS JUDICIAIRES

IMPLANTATION DES OPÉRATIONS JUDICIAIRES



OPÉRATIONS JUDICIAIRES LIVRÉES

28. Aix-en-Provence



OPÉRATIONS JUDICIAIRES EN TRAVAUX

29. Lille

30. Île de la Cité



OPÉRATIONS JUDICIAIRES EN ÉTUDES

32. Basse-Terre

33. Fort-de-France

34. Perpignan

35. Meaux

36. Montreuil

37. Saint-Martin

38. Nancy

39. Bobigny

40. Toulon

41. Cusset

42. Papeete

42. Pointe-à-Pitre

43. Cayenne

43. Saint-Laurent du Maroni



Palais de justice d'Aix-en-Provence - © Romain Bassenne

Juridiction concernée

TJ

Contractants**Maîtrise d'œuvre**

» Atelier Barani (mandataire),
 Marc Barani Architectes,
 WSP, Mazet et associés,
 Franck Boutté Consultants,
 Lamoureux, Quadrim

Groupement d'entreprises de travaux

» Fayat Bâtiment (mandataire),
 Ineo, Axima, Cogeci, Altia,
 Etamine

Dates clés**Février 2018**

Notification du marché
 de travaux

Avril 2018

Démarrage des travaux

Juin 2021

Prise de possession

Septembre 2021

Mise en service

Décembre 2022

Mise en service du parc
 de stationnement (73 places)

Chiffres clés

- » **9 120 m²** de surface de plancher
- » **4** salles d'audience pénale et **2** salles d'audience civile
- » **12** salles d'audience de cabinet
- » **12 000** heures d'insertion



PALAIS DE JUSTICE D'AIX-EN-PROVENCE

BOUCHES-DU-RHÔNE (13)

Le nouveau palais de justice d'Aix-en-Provence a été mis en service en septembre 2021, après trois ans de travaux.

Le projet architectural cultive un contraste fort entre les salles d'audience, abritées dans des monolithes de béton planchettes colorés, posés à même le sol, qui marquent la solennité des débats, et les espaces tertiaires logés dans les trois niveaux supérieurs au sein d'un grand volume translucide, symbolisant l'ouverture et la transparence de l'institution.

Les utilisateurs ont pris possession des espaces extérieurs et de 73 places de stationnement en décembre 2022.



Palais de justice d'Aix-en-Provence - © Romain Bassenne



Palais de justice de Lille, vue depuis la rue des Bateliers - © OMA

Jurisdiction concernée

TJ

Contractants

Maitrise d'œuvre

» Groupement Office for Metropolitan Architecture - OMA (architecte mandataire), Saison Menu (architecte associé), WSP (BET, géotechnicien, BIM manager), MF (économiste), Quadrim (exploitation maintenance), Base (paysagiste), 8'18'' (conception lumière), LASA (acousticien), Transsolar (BET HQE), VS-A (BET enveloppe), Cronos conseil (BET sûreté)

Dates clés

Juin 2022

Démarrage des travaux

2025

Prise de possession et mise en service du palais de justice

Chiffres clés

- » **24 200 m²** de surface de plancher
- » **11** salles d'audience publique
- » **61** salles d'audience de cabinet



PALAIS DE JUSTICE DE LILLE

NORD (59)

Le nouveau palais de justice de Lille a été conçu selon une double attente : être un espace accueillant pour les justiciables, tout autant qu'un lieu de travail de qualité pour les utilisateurs. Trois ensembles différenciés répondent chacun aux exigences particulières de leurs usages au sein d'une structure cohérente permettant unité et clarté fonctionnelle.

Le socle paysager du bâtiment abrite les espaces publics d'accueil et d'audience : la salle des pas perdus est traitée comme une place publique dont les façades sont les grandes salles d'audience.

À cet espace s'ajoute un espace intermédiaire pour les salles d'audience de cabinet intégrant ainsi les exigences de modernisation de la Justice du XXI^e siècle. Cet espace volontairement en retrait se situe en hauteur dans l'édifice triangulaire. Il se déploie sur quatre niveaux et constitue le cœur du palais. Enfin, les espaces de bureaux entourent, dans un volume hexagonal, les salles d'audience de cabinet.

Les travaux de terrassement et de fondation ont démarré en juin 2022 pour s'achever en décembre. Le chantier se poursuit désormais avec les travaux de gros œuvre.



Travaux du palais de justice de Lille - © Eiffage Construction Nord - Pas-de-Calais



PALAIS DE JUSTICE DE L'ÎLE DE LA CITÉ

PARIS (75)

Réhabilitation du palais de l'île de la Cité

Ensemble immobilier d'exception de plus de 100 000 m² classé au domaine national et partagé entre les ministères de la Justice, de la Culture et de l'Intérieur, le palais de l'île de la Cité fait l'objet pour la première fois de son histoire d'une rénovation globale concertée entre les trois institutions qui l'occupent. Une première décennie de travaux est en œuvre depuis 2021.

Ainsi, après d'importants travaux de réhabilitation menés entre février 2021 et mars 2022, les anciens laboratoires de la police scientifique ont été entièrement réaménagés et modernisés.

L'espace de 1 800 m² répartis sur deux niveaux dispose aujourd'hui de 83 postes de travail, en plateau ouvert ou bureaux, d'une salle de réunion-formation et d'espaces communs, avec un aménagement de la cour des Hommes.

Au sein de l'ensemble mis aux normes de confort, sécurité et accessibilité actuelles, quelques éléments de l'architecture d'origine ont été restaurés et intégrés pour rappeler l'histoire de ces lieux.

Parallèlement à ces travaux, la réhabilitation d'une partie du site a été engagée, en commençant par le bâtiment dit « B2P1 », et a démarré par de premiers relogements : 13 zones ont été relogées avec des travaux d'aménagement pour répondre aux besoins des services déménagés et 450 postes de travail ont été réorganisés, permettant la libération des locaux du B2P1 en septembre 2022. Des travaux préparatoires se sont également déroulés en 2022 pour permettre le démarrage des travaux principaux de réhabilitation en 2023.

RÉHABILITATION B2P1

Dates clés

Septembre 2022

Opération de relogement achevée pour libérer les locaux du B2P1

Fin septembre 2021-Avril 2022

Notification des huit lots de travaux

Fin juin-fin décembre 2022

Travaux préparatoires, curage des anciens locaux et création d'une base vie

Début 2023

Démarrage des travaux principaux



Atrium du palais de justice de l'île de la Cité - © Pascal Aimar



NOUVEAUX BUREAUX DE LA COUR DE CASSATION

Jurisdiction concernée

Cour de cassation

Contractants

Maîtrise d'œuvre

- » AP architecture, IN3 TCE, Serial Acoustique

Groupement d'entreprises de travaux

- » Dumez Île-de-France, GTIE Tertiaire

Dates clés

Février 2021

Notification du marché de curage et démarrage des travaux de curage

Juin 2021

Notification du marché de travaux et démarrage des travaux de réhabilitation

Avril 2022

Prise de possession et mise en service

Chiffres clés

- » **1 800 m²** de surface de plancher
- » **83** postes de travail
- » **1** salle de formation



Palais de justice de Basse-Terre - © APIJ



PALAIS DE JUSTICE DE BASSE-TERRE

GUADELOUPE (971)

Le palais de justice de Basse-Terre, construit par Ali Georges Tur en 1934, est classé monument historique. Il accueille la cour d'appel, le tribunal judiciaire, la cour d'assises et le tribunal mixte de commerce. Le projet d'extension-réhabilitation vise la réorganisation fonctionnelle, la mise à niveau technique et le regroupement de tous les services qui sont aujourd'hui répartis sur trois sites : le palais de justice, l'annexe du tribunal judiciaire et le service administratif régional.

Après la construction d'un bâtiment neuf sur les parcelles récemment acquises, les bâtiments non classés et modulaires existants seront démolis pour permettre la suite de l'édification de constructions neuves. Enfin, la réhabilitation comprenant le confortement parasismique du palais de justice historique sera engagée. Sur cette opération phasée en site occupé, deux maîtrises d'œuvre distinctes devront faire dialoguer architecture contemporaine et architecture historique sur les périmètres de construction et de réhabilitation.

Juridictions concernées

Cour d'appel, tribunal judiciaire, tribunal mixte de commerce, prud'hommes, tribunal de proximité

Dates clés

Mai 2021

Lancement du concours de maîtrise d'œuvre

3^e trimestre 2023

Sélection du lauréat

Chiffres clés

- » 5 132 m² de surface utile
- » 5 salles d'audience publique (4 actuellement)
- » 6 salles d'audience de cabinet (aucune actuellement)



TRIBUNAL JUDICIAIRE DE FORT-DE-FRANCE

GUADELOUPE (971)

Le palais de justice de Fort-de-France, situé en centre-ville, est marqué par la vétusté de certains éléments techniques et architecturaux. De surcroît, le palais de justice fait face à une suroccupation liée à l'augmentation de l'activité judiciaire.

Ces deux problématiques ont conduit le ministère de la Justice à décider d'une opération de réhabilitation lourde permettant d'une part, de le moderniser, et d'autre part, de densifier les surfaces de bureaux.

Après des travaux prioritaires de réfection de la couverture, de mise à niveau technique des ascenseurs et de remplacement de la téléphonie, finalisés début 2021, les autres travaux à venir seront réalisés en site occupé et en plusieurs phases. Un relogement partiel des services judiciaires est en cours de préparation pour assurer la continuité de l'activité juridictionnelle.

À la suite des états généraux de la justice, une augmentation substantielle des effectifs est attendue, ce qui donne lieu à la reprise des études de programmation en intégrant une acquisition-extension dans le complexe immobilier Perrinon situé à proximité immédiate du palais de justice.



Juridictions concernées

Cour d'assises, tribunal judiciaire, tribunal mixte de commerce, conseil de prud'hommes

Dates clés

Mai 2021

Achèvement de la première phase de travaux (toiture et ascenseurs)

Juin 2023

Avis d'appel public pour le choix du maître d'œuvre

Chiffres clés

» 10 800 m² de surface de plancher en réhabilitation

» 2 400 m² d'extension

Tribunal judiciaire de Fort-de-France - © APIJ



PALAIS DE JUSTICE DE PERPIGNAN

PYRÉNÉES-ORIENTALES (66)

L'opération consiste à effectuer la réhabilitation et l'extension de l'actuel tribunal judiciaire de Perpignan, le palais Arago, destiné à regrouper sur un même site la cour d'assises et le tribunal judiciaire.

Le palais historique dit « palais Arago », construit en 1866 par l'architecte Jules Vignol, sur la place Arago, dans le secteur « Saint-Mathieu » du centre historique de la ville, fait l'objet d'une protection partielle au titre du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV). Les façades et les toitures sont par ailleurs inscrites à l'inventaire par arrêté du 6 février 1996.

Le projet qui porte sur la création d'un bâtiment d'extension de 7 niveaux sera réalisé en site libre. Une opération de relogement temporaire des juridictions dans le quartier de Saint-Assisclle est en cours d'étude.

Le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé fin décembre 2021, permettant la sélection de quatre groupements candidats en avril 2022. Le dossier de consultation sera publié courant 2023 pour une notification au 1^{er} semestre 2024.

Juridictions concernées

TJ, cour d'assises

Dates clés

Décembre 2021

Lancement du concours de maîtrise d'œuvre

2023-2024

Poursuite du concours et sélection du projet lauréat

Chiffres clés

» Environ **15 000 m²** de surface de plancher



Palais de justice de Perpignan - © APIJ



Palais de justice de Meaux - © Atelier du Pont Architectes



PALAIS DE JUSTICE DE MEAUX

SEINE-ET-MARNE (77)

Le projet consiste en une réhabilitation-extension du palais de justice de Meaux datant de 1985.

Dans un premier temps, une extension sera construite à l'arrière du palais existant, sur l'ancienne emprise de bâtiments communaux qui font l'objet de travaux de démolition par la Ville. Dans un second temps, après déménagement des juridictions dans l'extension et dans des bâtiments modulaires complémentaires, le chantier de désamiantage, curage et réhabilitation du bâtiment existant sera mené.

Le concours de maîtrise d'œuvre lancé en août 2020 a abouti au printemps 2022 à la sélection du projet de l'agence Atelier du Pont. Les études de conception sont en cours, les utilisateurs y sont associés par des groupes de travail.



Palais de justice de Meaux, salle des pas perdus - © Atelier du Pont Architectes

Cette étape sera suivie d'un appel d'offres portant sur la réalisation des travaux qui se dérouleront de 2024 à 2027. Le phasage des travaux permettra d'assurer la continuité de l'activité des juridictions pendant cette période.

Juridictions concernées
TJ, CPH

Contractants

Groupement MOE

» Sarl Atelier du Pont (mandataire), Plan O2, Ginger Deleo SAS, Sarl Agna, Cyprium, Oteis, ArtxBat, L'Autobus Impérial, Desages Consultants

Dates clés

Février 2022

Sélection du lauréat

2^e trimestre 2022

Démarrage des études de conception

2024

Lancement de l'appel d'offres travaux

Chiffres clés

» Environ **15 500 m²** de surface de plancher pour la réhabilitation et l'extension

» **10** salles d'audience publique

» **25** salles d'audience de cabinet



COUR NATIONALE DU DROIT D'ASILE DE MONTREUIL

SEINE-SAINT-DENIS (93)

L'APIJ mène, pour le compte du Conseil d'État, le projet de relocalisation de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) et du tribunal administratif (TA) sur le site ex-AFPA à Montreuil.

Une première phase de travaux de curage et désamiantage, commencée en juin 2021, s'est terminée en septembre 2022. Le marché public global de performance (MPGP) pour la conception, la réalisation et l'exploitation-maintenance lancé en 2021 sous la forme d'un dialogue compétitif a été attribué au groupement Eiffage Construction Équipements/Snøhetta/Oteis/Amoes/Eiffage service en juillet 2022. Le marché a été notifié en décembre 2022 après une phase de mise au point et les études de conception sont en cours.



Cour nationale du droit d'asile de Montreuil - © Snøhetta Studio Paris



Cour nationale du droit d'asile de Montreuil - © Snøhetta Studio Paris

Juridictions concernées

Tribunal administratif
de Montreuil, Cour nationale
du droit d'asile

Contractants

**Groupement marché global
de performance**

- » **Mandataire** : Eiffage
Construction Équipements
- » **Cotraitants** : Snøhetta Studio
Paris (architecte), Oteis (BET)
Amoes (BET), Eiffage Services
(exploitation-maintenance)

Dates clés

Janvier 2021
Lancement de la consultation

Juin 2021

Démarrage des travaux
de désamiantage

Décembre 2022

Notification du marché public
global de performance

1^{er} trimestre 2024

Démarrage des travaux

2^e trimestre 2026

Livraison

Chiffres clés

- » **22 162 m²** de surface
de plancher
- » **5** salles d'audience pour le
tribunal administratif
- » **40** salles d'audience pour la
Cour nationale du droit d'asile
- » **2 500** heures d'insertion pour
les travaux de désamiantage
- » **32 000** heures d'insertion
pour les travaux de
réhabilitation



CITÉ ADMINISTRATIVE ET JUDICIAIRE DE SAINT-MARTIN

ANTILLES FRANÇAISES (978)

Le groupement en charge de la conception, de la réalisation et de l'exploitation-maintenance de la cité administrative et judiciaire de Saint-Martin a été sélectionné fin décembre 2021.

Ce projet, soutenu et financé en totalité par le plan France Relance, vise à regrouper sur un site unique 12 services publics issus de 9 ministères afin de

moderniser les conditions de travail, favoriser la mutualisation interservices et la lisibilité de l'action de l'État, et ce, dans un souci d'optimisation budgétaire au sein d'un bâtiment performant sur le plan énergétique. La finalisation du programme et les premières phases des études de conception se sont déroulées en 2022, le démarrage des travaux est prévu en 2023.



Juridictions concernées

Préfecture de Saint-Barthélemy et Saint-Martin, Police aux frontières (PAF), Tribunal de proximité, Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ), Service de Probation et d'Insertion Pénitentiaire (SPIP), Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL), Rectorat, Direction de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DEETS), Direction de la Mer, Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF), Services des Douanes, Direction des Affaires Culturelles (DAC), Institut National de Recherches Archéologiques et Préventives (INRAP), Agence Régionale de Santé (ARS), Office Français de l'Immigration et Intégration (OFII), Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA).

Dates clés

Mars 2021
Lancement de l'appel d'offres

Décembre 2021
Notification du marché

2022-2023
Études de conception

2023
Démarrage des travaux

2025
Mise en service

Chiffres clés

» 7 800 m² de surface de plancher



CITÉ JUDICIAIRE DE NANCY

MEURTHE-ET-MOSELLE (54)

La future cité judiciaire de Nancy sera construite sur l'ancienne friche industrielle Alstom.

Elle accueillera le tribunal judiciaire, le tribunal de commerce et le conseil de prud'hommes. D'un point de vue urbain, la nouvelle cité judiciaire jouera un rôle structurant majeur pour la composition et le développement à moyen et long terme du quartier Rives de Meurthe. De nombreux échanges entre l'APIJ et la Métropole du Grand Nancy, puis une concertation à l'échelle du quartier et de la ville, ont permis d'élaborer le cahier des charges architectural et urbain du concours d'architectes, celui-ci visant notamment la mise en valeur du patrimoine industriel.

Le jury du concours de maîtrise d'œuvre a sélectionné le lauréat le 30 août 2022.

Il s'agit d'un groupement dont le mandataire est l'agence néerlandaise KAAN Architecten, et dont les cotraitants sont l'agence française de KAAN Architecten, l'agence nancéienne Bagard & Luron, ainsi que les sociétés Territoires, BMF, EVP Ingénierie, Inex, Sinteo et Meta acoustique.

Le projet retenu témoigne d'une conception répondant aux exigences du programme fonctionnel et environnemental, tout en assurant une insertion urbaine soucieuse de mettre en valeur la mémoire et le patrimoine industriel remarquable du site.



Cité judiciaire de Nancy - © KAAN Architecten



Cité judiciaire de Nancy - © KAAN Architecten

Juridictions concernées

TJ, TC, CPH, JIRS, Pôle social

Contractants

Maîtrise d'œuvre

» KAAN Architecten (mandataire), Kaan Architecten France, Bagard & Luron, EVP Ingénierie, INEX, BMF, META, SINTEO, Territoires

Dates clés

Août 2022

Choix du lauréat

1^{er} trimestre 2023

Démarrage des études de conception

2024

Lancement de l'appel d'offres travaux

Chiffres clés

- » **17 000 m²** de surface de plancher
- » **10** salles d'audience publique
- » **21** salles d'audience de cabinet



Tribunal judiciaire de Bobigny - © PCA-STREAM

Juridiction concernée

TJ

Contractants**Maîtrise d'œuvre**

» PCA-STREAM (mandataire),
Été Design, Atelier Hervé
Audibert, La compagnie
du paysage, Ingerop Conseil
et Ingénierie, Khephen
Ingénierie, BMF,
Avel Acoustique, ATMOS LAB
LTD Limited Liability
Company, Cronos Conseil,
Mot Mac Donald, Artelia,
CSD & Associés

Dates clés**Juin 2021**

Lancement du concours
de maîtrise d'œuvre

Janvier 2023

Sélection du lauréat

2024

Lancement de l'appel d'offres
travaux

Chiffres clés

- » **20 000 m²** de surface de
plancher de l'extension neuve
- » **6** salles d'audience publique
- » **44** salles d'audience
de cabinet



Tribunal judiciaire de Bobigny - © PCA-STREAM



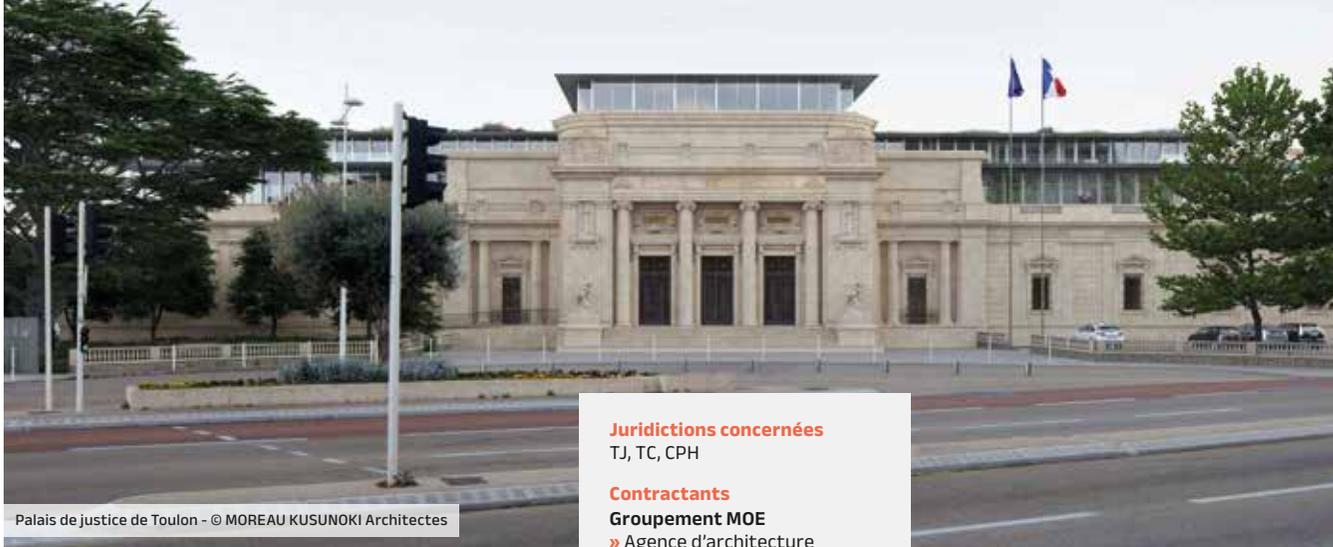
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BOBIGNY

SEINE-SAINT-DENIS (93)

Afin de pallier les défaillances techniques et fonctionnelles et la saturation des espaces du tribunal judiciaire construit en 1987, la Chancellerie a opté pour la construction d'une extension neuve destinée à accueillir le pôle pénal du tribunal en exploitant le foncier disponible attenant.

L'expression du besoin a été travaillée au cours de l'année 2021, avec la Ville pour l'insertion de l'extension dans son environnement, avec les juridictions pour la programmation des nouveaux espaces et avec le département de l'immobilier de Paris (secrétariat général du ministère de la Justice) pour l'articulation entre le projet d'extension du tribunal et le projet de rénovation de l'existant.

Le jury qui s'est réuni fin janvier 2023 a sélectionné le projet de l'agence PCA-STREAM.



Palais de justice de Toulon - © MOREAU KUSUNOKI Architectes



PALAIS DE JUSTICE DE TOULON

VAR (83)

Les juridictions de Toulon sont implantées sur trois sites différents, dont le tribunal historique (palais Péri), vétuste et présentant de nombreux dysfonctionnements. Le regroupement des juridictions sur un seul site par une opération de réhabilitation lourde du palais Péri et d'extension sur l'emprise mitoyenne permettra de rationaliser les implantations et de développer les surfaces nécessaires à la mise en œuvre de la nouvelle organisation impulsée par la loi de programmation et de réforme pour la Justice.

Le concours d'architecture lancé en février 2021 a abouti à la sélection de l'agence MOREAU KUSUNOKI en mai 2022, la notification du marché de maîtrise d'œuvre ayant été réalisée début 2023, suivie du démarrage des études de conception. Le relogement des actuels occupants du palais Péri sera organisé le temps des travaux afin de maintenir l'activité juridictionnelle.

Juridictions concernées

TJ, TC, CPH

Contractants

Groupe MOE

» Agence d'architecture Moreau Kusunoki, OTCE Languedoc-Roussillon, Puya Paysage, Martine Harlé, Peutz & Associés, Antea Group, Quadrim, Cronos Conseil, BMF

Dates clés

Février 2021

Lancement du concours de maîtrise d'œuvre

Mai 2022

Sélection du lauréat

Début 2023

Notification du marché de maîtrise d'œuvre, puis démarrage des études

2024

Poursuite des études et lancement de l'appel d'offres travaux

2025

Relogement et démarrage des travaux

Chiffres clés

- » 14 000 m² environ de surface de plancher
- » 12 salles d'audience publique
- » 21 salles d'audience de cabinet



Palais de justice de Toulon, salle des pas perdus - © MOREAU KUSUNOKI Architectes



PALAIS DE JUSTICE DE CUSSET

ALLIER (03)

Un nouveau palais de justice s'implantera à Cusset sur le site dit « des Préférés ». Il regroupera le tribunal judiciaire, le conseil de prud'hommes et le tribunal de commerce de Vichy et Cusset.

Le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé en 2021 et le lauréat a été désigné en novembre 2022. Les études de maîtrise d'œuvre ont démarré au premier trimestre 2023.



Palais de justice de Cusset, salle d'assises - © BLP & associés

Juridictions concernées

TJ, CPH, TC

Contractants

Groupe MOE

» BLP Architectes (mandataire)/
Gruet Ingénierie

Dates clés

Juin 2020

Choix du site

2021

Lancement du concours
de maîtrise d'œuvre

Novembre 2022

Sélection du projet lauréat

Fin 2023

Lancement de l'appel d'offres
travaux

Chiffres clés

- » 2 700 m² de surface utile
- » 3 salles d'audience publique
- » 7 salles d'audience de cabinet



Palais de justice de Cusset - © BLP & associés



CITÉ JUDICIAIRE DE PAPEETE

POLYNÉSIE FRANÇAISE (987)

La cité judiciaire de Papeete vise à regrouper la cour d'appel et le service administratif régional au sein d'un bâtiment neuf. Elle sera située à proximité immédiate

du tribunal foncier récemment réhabilité et du tribunal de proximité. Les programmes fonctionnel et technique sont en cours de finalisation, sur la base d'un travail important de contextualisation afin d'intégrer les spécificités climatiques et les pratiques locales.

Juridictions concernées

Cour d'appel, service administratif régional

Dates clés

1^{er} trimestre 2023

Lancement du concours de maîtrise d'œuvre

2024

Sélection du lauréat

Chiffres clés

- » 2 600 m² de surface utile
- » 3 salles d'audiences publique, dont 1 salle d'assises
- » 1 salle d'audience de cabinet



PALAIS DE JUSTICE HISTORIQUE DE POINTE-À-PITRE

GUADELOUPE (971)

Le palais de justice historique de Pointe-à-Pitre, conçu par l'architecte Ali Georges Tur en 1934, accueillera au terme des travaux de rénovation les services du conseil de prud'hommes, l'annexe du tribunal judiciaire

(anciennement tribunal d'instance), le pôle social et le pôle exécution, formant ainsi un site dédié au traitement des affaires civiles.

Cet édifice présente une identité remarquable dans le paysage architectural de la ville et l'opération de rénovation du bâtiment s'attachera à la préserver et la valoriser tout en permettant un confortement parasismique.

Après une première phase (2020-2021) consacrée aux investigations structurelles, à la dépollution du site et aux autres travaux préparatoires, les études de programmation pour la seconde phase de travaux de réhabilitation lourde du bâtiment sont en cours de finalisation. Le lancement de l'appel d'offres pour la désignation d'une maîtrise d'œuvre est intervenu en janvier 2023.

Juridictions concernées

TJ, CPH, pôle social et pôle exécution

Dates clés

Janvier 2023

Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre

Septembre 2023

Notification du marché de maîtrise d'œuvre

2025

Démarrage des travaux de réhabilitation lourde

2027

Prise de possession et mise en service

Chiffres clés

- » 2 063 m² de surface de plancher
- » 870 heures d'insertion réalisées pour la phase de travaux de curage et dépollution
- » 7 000 heures d'insertion prévues pour la phase de travaux de rénovation



Palais de justice historique de Pointe-à-Pitre - © APIJ



CITÉ JUDICIAIRE DE CAYENNE

GUYANE FRANÇAISE (973)

L'évolution de l'activité juridictionnelle à Cayenne et la nécessité d'offrir des conditions de travail modernes aux magistrats et fonctionnaires, ainsi que des conditions d'accueil satisfaisantes

pour les justiciables, ont conduit la Chancellerie à décider de la création d'une cité judiciaire sur le site Rebard qui accueillera toutes les juridictions de première instance, ainsi qu'un silo d'archives. À la demande du Conseil d'État, le tribunal administratif de Guyane intégrera également la future cité judiciaire.

Cette opération fait l'objet d'un montage en marché global de performance associant conception, réalisation et sept années d'exploitation-maintenance.

Après le lancement de l'appel d'offres en 2021, l'année 2023 sera consacrée au dialogue compétitif pour choisir le groupement lauréat.

Juridictions concernées

Tribunal judiciaire, tribunal mixte de commerce, conseil de prud'hommes, tribunal maritime et militaire, tribunal administratif

Dates clés

Septembre 2021

Lancement de l'appel d'offres

2024

Notification du marché global de performance

2025

Démarrage des travaux

Chiffres clés

- » Environ **8 000 m²** de surface utile sur une emprise de **1,5 ha**
- » Environ **200** postes de travail
- » **8** salles d'audience publique (dont 2 pour le tribunal administratif)
- » **30 000** heures d'insertion



CITÉ DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE DE SAINT-LAURENT DU MARONI

GUYANE FRANÇAISE (973)

La création de cette cité, qui intègre un tribunal judiciaire, un centre pénitentiaire, un service pénitentiaire d'insertion et de probation et des locaux de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse, s'inscrit dans la continuité des Accords de Guyane de 2017.

Ce projet permettra notamment de répondre à la surpopulation de l'établissement pénitentiaire de Rémire-Montjoly et de rapprocher le service public de la Justice du territoire ouest-guyanais.

La cité sera implantée dans le secteur Margot, en entrée de ville, au sein d'un des périmètres d'aménagement de l'Opération d'Intérêt National de Guyane.

Le dialogue compétitif lancé en 2021 s'est poursuivi en 2022 avec les 2 groupements candidats et aboutira mi-2023 à la signature du marché global de performance (conception, réalisation, 7 années d'exploitation-maintenance). Un dispositif partenarial, sous l'égide de la préfecture de Guyane, a été lancé en 2022 pour anticiper et optimiser l'insertion socio-économique de ce projet « hors normes » sur le territoire ouest-guyanais.

Dates clés

Juin 2020

Lancement de l'appel d'offres

Avril 2021

Ouverture du dialogue compétitif

Mi-2023

Notification du marché global de performance

2023-2024

Études de conception

2024

Démarrage des travaux

Chiffres clés

- » Plus de **40 000 m²** de surface de plancher sur **25 ha**
- » **505** places pour l'établissement pénitentiaire
- » **3** salles d'audience publique pour le tribunal judiciaire
- » **150 000** heures d'insertion



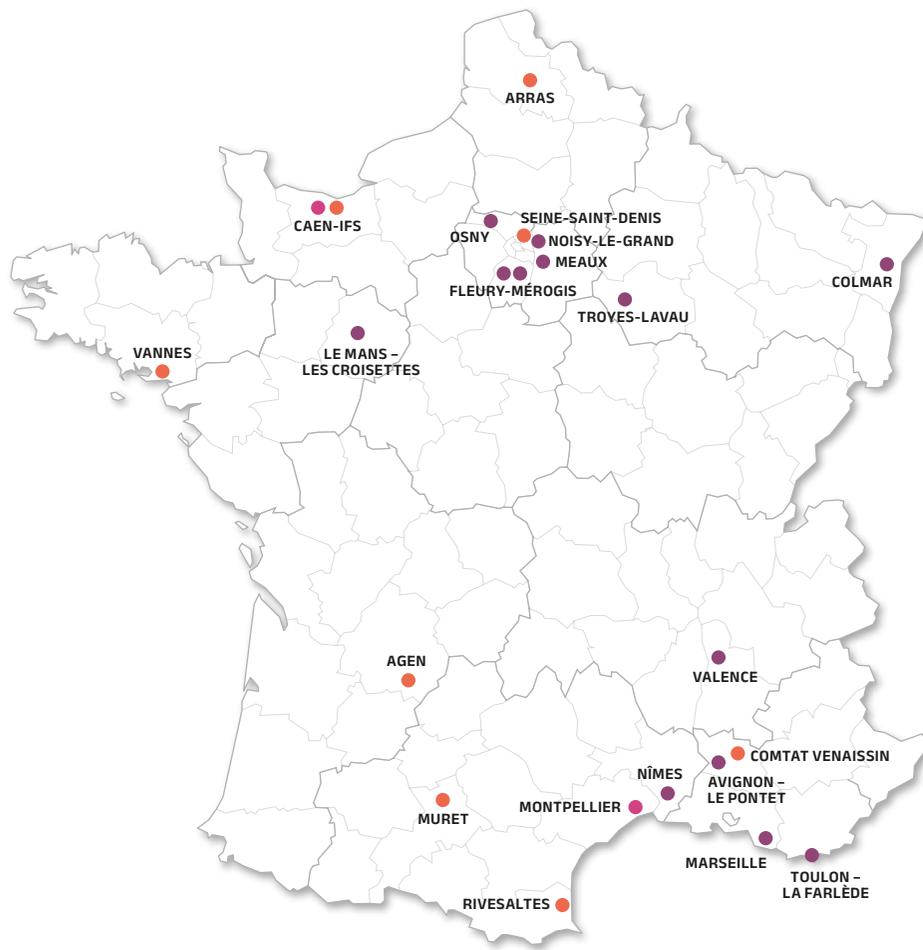
LES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES

STRUCTURE D'ACCOMPAGNEMENT VERS LA SORTIE D'AVIGNON

ENTRÉE

ACCUEIL FAMILLES

IMPLANTATION DES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES



MARTINIQUE



GUADELOUPE



OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES LIVRÉES

- 46. SAS Caen
- 47. SAS Montpellier



OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES EN TRAVAUX

- 48. SAS Valence
- 49. SAS Avignon - Le Pontet
- 50. SAS Le Mans - Les Croisettes
- 50. SAS Osny
- 51. SAS Ducos
- 52. SAS Noisy-le-Grand
- 53. SAS Meaux
- 53. SAS Colmar
- 54. SAS Toulon - La Farlède
- 55. Basse-Terre
- 56. Marseille - Baumettes 3
- 57. Bordeaux-Gradignan
- 58. Fleury-Mérogis
- 59. Caen-IFS
- 60. Fleury-Mérogis (CFS-CFC)
- 62. Troyes-Lavau
- 63. Nîmes



OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES EN ÉTUDES

- 64. Baie-Mahault
- 65. Ducos
- 66. Rivesaltes
- 66. Muret
- 67. Seine-Saint-Denis
- 68. Vannes
- 68. Comtat Venaissin
- 69. Arras (InSERRE)
- 70. Agen (ENAP)



SAS LIVRÉES

31 DÉCEMBRE 2022

Inscrit dans le programme 15 000 places lancé, en 2018 par le ministère de la Justice, le concept de SAS – structure d'accompagnement vers la sortie – se traduit désormais concrètement : deux SAS ont été inaugurées fin 2022 et cinq seront livrées d'ici mi-2023.

Le concept de SAS se distingue par des caractéristiques architecturales et fonctionnelles affirmant l'image d'une structure de transition entre la vie carcérale et la vie civile.

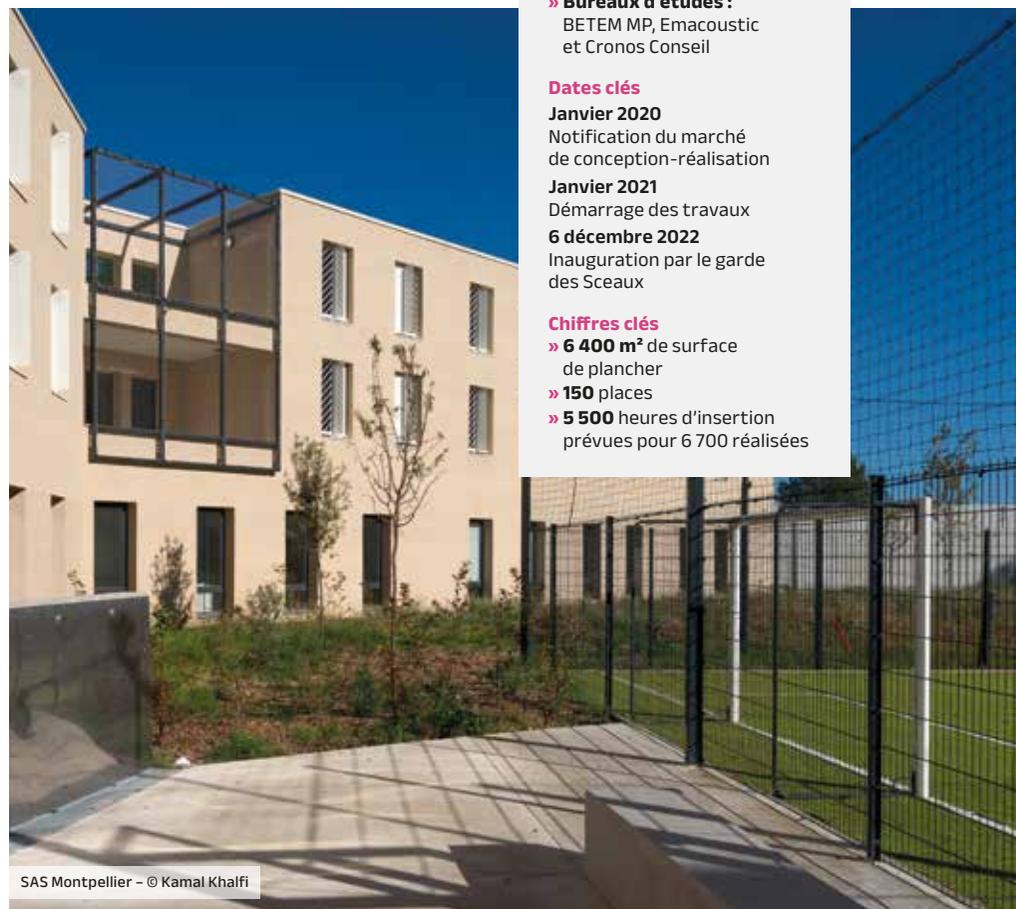
Ainsi, le cahier des charges a fixé des principes communs aux quatorze nouvelles SAS du territoire tant en matière d'aménagement des espaces intérieurs que de traitement des enjeux de sécurité ou encore d'intégration urbaine. Ces prescriptions architecturales répondent à un double souci d'intégration des SAS à leur environnement et d'apaisement de la vie en détention qui se traduit, notamment, par la suppression des grillages et des concertinas. Dans les hébergements en général et dans les cellules en particulier, l'objectif est de créer un environnement plus serein.

Il n'en demeure pas moins que le niveau de sûreté est garanti par le déploiement de dispositifs de détection active.



SAS MONTPELLIER

HÉRAULT (34)



SAS Montpellier – © Kamal Khalfi

Contractants

Groupement de conception-réalisation

- » **Entreprise mandataire :**
GCC SAS
- » **Architectes :** agences Archi 5
Prod et Espagno Milani
Architectes
- » **Bureaux d'études :**
BETEM MP, Emacoustic
et Cronos Conseil

Dates clés

- Janvier 2020**
Notification du marché
de conception-réalisation
- Janvier 2021**
Démarrage des travaux
- 6 décembre 2022**
Inauguration par le garde
des Sceaux

Chiffres clés

- » **6 400 m²** de surface
de plancher
- » **150 places**
- » **5 500 heures** d'insertion
prévues pour 6 700 réalisées



SAS
CAEN
CALVADOS (14)

Contractants

Groupe de conception-réalisation

- » **Entreprise** : Ramery (Zanello)
- » **Architectes** : Nicolas Kelemen, agence Schneider

Bureaux d'études

- » Prisme Ingénierie, atelier paysagiste Zenobia

Dates clés

Juillet 2019

Notification du marché de travaux

Octobre 2020

Démarrage des travaux

21 décembre 2022

Inauguration par le garde des Sceaux

Chiffres clés

- » **4 500 m²** de surface de plancher
- » **90** places
- » **7 650** heures d'insertion



SAS Caen - © Annie Gozard



SAS Caen - © Annie Gozard



SAS VALENCE

DRÔME (26)



SAS Valence - © Nicolas Fussler

Contractants

Groupement de conception-réalisation

- » **Entreprise** : Léon Grosse Grands Projets (mandataire)
- » **Maîtrise d'œuvre** : Architecture Studio
- » **Bureau d'études** : BETEG

Dates clés

- Avril 2020**
Notification du marché de conception-réalisation
- Juin 2021**
Démarrage des travaux
- Mars 2023**
Prise de possession

Chiffres clés

- » **5 277 m²** de surface de plancher
- » **120 places**, dont **30** en quartier de semi-liberté
- » **9 066 heures** d'insertion



SAS Valence - © Nicolas Fussler



SAS

AVIGNON – LE PONTET

VAUCLUSE (84)



Contractants

Groupement de conception-réalisation

- » **Entreprise** : Léon Grosse Grands Projets (mandataire)
- » **Maîtrise d'œuvre** : Architecture Studio
- » **Bureau d'études** : BETEG

Dates clés

Mars 2020

Notification du marché de conception-réalisation

Août 2021

Démarrage des travaux

Mai 2023

Prise de possession

Chiffres clés

- » **4 981 m²** de surface de plancher
- » **120** places
- » **6 600** heures d'insertion

SAS Avignon - Le Pontet - © Thierry Seldubuisson



SAS LE MANS – LES CROISSETTES

SARTHE (72)



SAS Le Mans – Les Croisettes – © Annie Gozard

Contractants

Groupement de conception-réalisation

- » **Entreprise** : Sogea Atlantique BTP, filiale de Vinci Construction
- » **Maîtrise d'œuvre** : Agence Bruno Gaudin
- » **Bureau d'études** : OTE Ingénierie, OTELIO, BEGC, Mélanie Drevet

Dates clés

- Novembre 2019**
Notification du marché de conception-réalisation
- Décembre 2020**
Démarrage des travaux
- Avril 2023**
Prise de possession

Chiffres clés

- » **4 500 m²** de surface de plancher
- » **90** places
- » **5 565** heures d'insertion



SAS OSNY

VAL-D'OISE (95)



SAS Osny – © Rabot Dutilleul Construction



SAS Osny – © Rabot Dutilleul Construction

Contractants

Groupement de conception-réalisation

- » **Entreprise** : Rabot Dutilleul Construction (mandataire)
- » **Maîtrise d'œuvre** : CRR Architecture
- » **Bureau d'études** : Egis Bâtiments

Dates clés

- Février 2020**
Notification du marché de conception-réalisation
- Juin 2021**
Démarrage des travaux
- Juillet 2023**
Prise de possession

Chiffres clés

- » **6 875 m²** de surface de plancher
- » **180** places
- » **8 300** heures d'insertion.



SAS
DUCOS
MARTINIQUE (972)



SAS Ducos - © Romain CRUSE - CARIGE Caraïbes

Contractants

Groupement de conception-réalisation

- » **Entreprise** : COMBAT (mandataire)
- » **Maîtrise d'œuvre de conception** : DHA
- » **Maîtrise d'œuvre d'exécution** : LORENZO
- » **Bureau d'études TCE** : EGIS ANTILLES GUYANE

Dates clés

Été 2021

Notification du marché de conception-réalisation

2022

Études de conception

Octobre 2022

Démarrage des travaux

2025

Prise de possession

2025

Mise en service de la SAS

Chiffres clés

- » **6 045 m²** de surface de plancher
- » **8 260 m²** d'emprise au sol
- » **120** places, dont **30** places en quartier de semi-liberté
- » **20 000** heures d'insertion



SAS NOISY-LE-GRAND

SEINE-SAINT-DENIS (93)



SAS Noisy-le-Grand – © Ophélie Frolich

Contractants

Groupement de conception-réalisation

- » **Entreprise** : Bouygues Bâtiment Île-de-France (mandataire) ByBAT
- » **Maîtrise d'œuvre** : Champenois architectes, Richez Associés (architectes associés)
- » **Bureau d'études** : Berim

Dates clés

Septembre 2020

Notification du marché de conception-réalisation

Mai 2022

Démarrage des travaux

1^{er} trimestre 2024

Prise de possession

Chiffres clés

- » **5 171 m²** de surface de plancher
- » **120 places**, dont **30** en quartier de semi-liberté
- » **10 000** heures d'insertion



SAS MEAUX

SEINE-ET-MARNE (77)

Contractants

Groupement de conception-réalisation

- » **Entreprise** : Rabot Dutilleul Construction (mandataire)
- » **Maîtrise d'œuvre** : CRR Architecture
- » **Bureau d'études** : Egis Bâtiments

Dates clés

Février 2020

Notification du marché de conception-réalisation

Juin 2021

Démarrage des travaux

Juillet 2023

Prise de possession

Chiffres clés

- » **7 159 m²** de surface de plancher
- » **180** places
- » **9 000** heures d'insertion



SAS Meaux – © Rabot Dutilleul Construction



SAS COLMAR

HAUT-RHIN (68)

Contractants

Groupement de conception-réalisation

- » **Entreprise** : EIFFAGE Construction (mandataire)
- » **Maîtrise d'œuvre** : Ameller Dubois & associés (architectes)
- » **Bureau d'études** : Egis Bâtiments

Dates clés

Décembre 2020

Notification du marché de conception-réalisation

Mai 2021

Démarrage des travaux

Janvier 2024

Fin des travaux

Avril 2024

Prise de possession

Chiffres clés

- » **5 870 m²** de surface de plancher
- » **120** places, dont **20** en quartier de semi-liberté (15 hommes, 5 femmes) et **10** en maison d'arrêt
- » **6 600** heures d'insertion



SAS Colmar – © Eiffage



SAS TOULON - LA FARLÈDE

VAR (83)



SAS Toulon - La Farlède - © Léon Grosse

Contractants

Groupement de conception-réalisation

- » **Entreprise** : Léon Grosse Grands Projets (mandataire)
- » **Maîtrise d'œuvre** : Architecture Studio
- » **Bureau d'études** : BETEG

Dates clés

Mars 2020

Notification du marché de conception-réalisation

Mars 2022

Démarrage des travaux

Janvier 2024

Prise de possession

Chiffres clés

- » **6 566 m²** de surface de plancher
- » **180 places**
- » **8 750 heures** d'insertion



MAISON D'ARRÊT DE BASSE-TERRE

SEINE-SAINT-DENIS (93)

Bâtiment du XIX^e siècle, la maison d'arrêt de Basse-Terre est dans un état de vétusté avancé. Elle nécessitait d'être totalement reconstruite et agrandie. L'opération d'envergure organisée en plusieurs phases vise donc à lui donner un nouveau visage : celui d'une prison moderne, fonctionnelle et digne. Situé en plein cœur de ville, le projet s'insère en douceur dans le tissu urbain instaurant un dialogue avec les bâtiments environnants. L'architecture du projet répond aux nombreuses contraintes de site, tout en respectant les ambitions du programme pénitentiaire.

Démarrée en 2020, l'opération prévoit, dans un premier temps, la création d'une extension puis, après transfert des personnes détenues dans le nouveau quartier d'hébergement, la déconstruction de la maison d'arrêt existante et sa reconstruction. Débutée en 2021, la phase de construction de la première partie de la maison d'arrêt se poursuit.



Maison d'arrêt de Basse-Terre - © Kardham Cardete Huet Architecture



Maison d'arrêt de Basse-Terre - © Guillaume Aricque

Contractants

Groupement de conception-réalisation

- » **Entreprise** : Bouygues Bâtiment
- » **Maîtrise d'œuvre** : Kardham Cardete Huet Architecture

Dates clés

Avril 2019

Notification du marché de conception-réalisation

Février - Septembre 2020

Travaux de dépollution et démolition des bâtiments inoccupés

Mai 2021 - 2nd semestre 2024

Travaux de construction de l'extension et prise de possession

2025

Démolition de la maison d'arrêt existante

2025

Diagnostic archéologique de la maison d'arrêt actuelle

2025-2027

Travaux de reconstruction de la maison d'arrêt et prise de possession

Chiffres clés

- » **14 120 m²** de surface de plancher
- » **200** places
- » **20 000** heures d'insertion



CENTRE PÉNITENTIAIRE DE MARSEILLE - BAUMETTES 3

BOUCHES-DU-RHÔNE (13)

Cette opération est, après la mise en service en 2017 de l'établissement Baumettes 2, la dernière étape de la réhabilitation du centre pénitentiaire de Marseille.

À sa livraison, l'établissement totalement neuf constituera, par sa capacité, le troisième centre pénitentiaire de France. Les travaux de démolition démarrés au mois de septembre 2021 se sont achevés en mai 2022, permettant le démarrage des travaux de reconstruction qui se dérouleront jusqu'en 2025.

Contractants

Groupement de conception-réalisation

- » **Entreprise** : Eiffage Construction Sud-Est
- » **Architectes** : Groupe 6 et WTF/A
- » **Maîtrise d'œuvre** : CS Ingénierie, WSP France, Inddigo

Dates clés

Mars 2021

Notification du marché de conception-réalisation

Septembre 2021 - Mai 2022

Démolition des Baumettes historiques

Mai 2022

Démarrage des travaux

2025

Prise de possession

Chiffres clés

- » **30 000 m²** de surface de plancher
- » **740** places
- » **53 000** heures d'insertion



Centre pénitentiaire de Marseille - Baumettes 3 - © Eiffage



Centre pénitentiaire de Bordeaux – Gradignan – © Élise Robaglia



CENTRE PÉNITENTIAIRE DE BORDEAUX – GRADIGNAN

GIRONDE (33)

La reconstruction du centre pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan permet d'offrir de nouvelles places de détention et de résorber la vétusté des bâtiments existants.

Les travaux de reconstruction, démarrés en 2021, sont organisés en deux grandes phases d'aménagement du nord du domaine pénitentiaire, de manière à assurer la continuité d'activité de l'établissement existant.

À la livraison de la phase 1 prévue début 2024, 337 places de détention fonctionneront en autonomie dans des bâtiments neufs, la mise en service de la seconde moitié de l'établissement étant prévue pour 2026.

Contractants

Groupement de conception-réalisation

» **Entreprise :** VINCI Construction France (mandataire) / GTM Aquitaine et WTF/A

» **Maîtrise d'œuvre :** ARCHIS, INGEROP, SSO

Dates clés

2019
Notification du marché de conception-réalisation

2020
Démarrage des travaux préparatoires

2021-2023
Travaux de la phase 1 (construction d'un établissement pénitentiaire)

2024
Prise de possession phase 1

2024-2026
Travaux de phase 2 (bâtiments complémentaires) et prise de possession

Chiffres clés

- » **35 000 m²** de surface de plancher
- » **600** places pour l'établissement pénitentiaire
- » **45 000** heures d'insertion



MAISON D'ARRÊT DE FLEURY-MÉROGIS – QUARTIER CENTRE DE DÉTENTION

ESSONNE (91)

La rénovation de l'ancien centre des jeunes détenus en quartier de centre de détention s'inscrit dans la continuité de la rénovation de la maison d'arrêt des hommes de Fleury-Mérogis, achevée en 2017. L'ensemble spatial concerné par cette opération est une unité inoccupée, distincte des deux maisons d'arrêt hommes et femmes. À terme, ce quartier de centre de détention sera rattaché à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.

2022 marque un tournant dans le projet avec la fin de nombreux lots techniques et architecturaux et l'arrivée de l'équipe projet de l'administration pénitentiaire pour préparer la remise des clés qui interviendra à l'été 2023.

Le projet de l'ex-CJD de Fleury-Mérogis bénéficie par ailleurs d'un financement de 5 millions d'euros TTC supplémentaires pour des travaux de rénovation énergétique et de désamiantage dans le cadre du plan France Relance.

Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis – Quartier centre de détention – © Kamal Khalfi

Contractants

Groupe de conception-réalisation

- » **Entreprise :**
VINCI Construction France (mandataire), DUMEZ Île-de-France (Conception et travaux)
- » **Architectes :** Valero Gadan (Architectes), Arnaud Hameau (Cotraitant Architectes)
- » **Bureaux d'études :**
CET Ingénierie (BET fluides), BERIM (BET structures, VRD, HQE), SCHEMBRI (Cotraitant BET, grandes cuisines et restauration collective), AGI2D (Cotraitant BET HQE Développement Durable)

Dates clés

- Février 2020**
Notification du marché de conception-réalisation
- Janvier 2021**
Démarrage des travaux
- Juillet 2023**
Prise de possession

Chiffres clés

- » **26 446 m²** de surface de plancher
- » **108 places**
- » **18 000 heures** d'insertion



Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis – Quartier centre de détention – © Kamal Khalfi



CENTRE PÉNITENTIAIRE DE CAEN-IFS

CALVADOS (14)

L'opération de construction du centre pénitentiaire de Caen-IFS a démarré en novembre 2020 après la réalisation de travaux préparatoires, notamment de dépollution pyrotechnique et de recalage altimétrique.

Les travaux des corps d'état techniques et architecturaux se poursuivent avec la montée progressive des essais sur les bâtiments achevés.

La fin des travaux est prévue à la fin du 1^{er} trimestre 2023, et à l'issue de cette phase seront engagées les opérations préalables à la réception pour une durée de 2 mois. La livraison est prévue en juin 2023.



Centre pénitentiaire de Caen-IFS - © Spie Batignolles

Contractants

Groupement de conception-réalisation

- » **Entreprise** : Spie Batignolles Île-de-France
- » **Architecte** : Architecture Studio
- » **Bureau d'études** : Artelia

Dates clés

- 17 février 2019**
Notification du marché de conception-réalisation
- Novembre 2020**
Démarrage des travaux
- Juin 2023**
Prise de possession

Chiffres clés

- » **31 553 m²** de surface de plancher
- » **6** salles d'audience publique
- » **44** salles d'audience de cabinet
- » **45 000** heures d'insertion



Centre pénitentiaire de Caen-IFS - © Spie Batignolles



CENTRE DE FORMATION CONTINUE ET CENTRE FRANCILIEN DE SÉCURITÉ DE FLEURY-MÉROGIS

ESSONNE (91)

Né de la nécessité de créer un site unique à proximité de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, ce projet de construction regroupera les fonctions d'intervention, de formation d'adaptation et de formation continue à destination de tout le personnel francilien de la direction de l'administration pénitentiaire et de la direction interrégionale des services pénitentiaires.

Le centre francilien de sécurité (CFS), dont les travaux ont débuté à l'été 2021, comprendra une base ERIS, un centre cynotechnique et un stand de tir.

Le centre de formation continue (CFC), dont les travaux ont démarré en juin 2022, sera constitué de salles de cours, d'un amphithéâtre et de salles de simulation pour l'enseignement théorique et pratique du personnel de l'administration pénitentiaire.

CENTRE DE FORMATION CONTINUE

Contractants

Maîtrise d'œuvre

- » NUNC Architectes, MIZRAHI, PRAXYS

OPC

- » Planete Management

Travaux en lots séparés (5 lots)

- » Lot 1 – gros œuvre étendu : Terideal
- » Lot 2 – plomberie chauffage et ventilation : Air Climo
- » Lot 3 – CFO/CFA : CESA
- » Lot 4 – Ascenseur : TK Elevator
- » Lot 5 – VRD espaces verts : STRF

Dates clés

Juin 2022

Démarrage des travaux

2024

Prise de possession

Chiffres clés

- » **3 000 m²** de surface de plancher
- » **2 000** heures d'insertion



Centre de formation continue de Fleury-Mérogis – © APIJ



Centre francilien de sécurité de Fleury-Mérogis – © APIJ

CENTRE FRANCIEN DE SÉCURITÉ

Contractants

Maîtrise d'œuvre

» Fabienne Bulle Architecte et associés, L. Planchais, INCET

OPC

» Planete Management

Travaux en lots séparés (9 lots)

- » Lot 1 – gros œuvre/clos couvert : SPIE Batignolles Boyer
- » Lot 2 – charpente métallique : Vulcain et Castel Fromager
- » Lot 3 – Gabions : LTP GABION
- » Lot 4 – Second œuvre menuiseries intérieures : Sorbat 77
- » Lot 5 – Second œuvre : Peintures Parisiennes
- » Lot 6 – Équipements spécifiques : Établissement La Cour
- » Lot 7 – CVC plomberies : SPIE Batignolles Mercier
- » Lot 8 – CFO/CFA : CESA
- » Lot 9 – VRD/Espaces verts : Colas

Dates clés

Juillet 2021

Démarrage des travaux

Juin 2023

Prise de possession

Chiffres clés

- » **3 600 m²** de surface de plancher
- » **2 500 heures** d'insertion



CENTRE PÉNITENTIAIRE DE TROYES-LAVAU

AUBE (10)

Ce nouvel établissement à sûreté adaptée de près de 500 places, situé à Lavau en périphérie de Troyes, permettra de moderniser les places de détention existantes dans le département de l'Aube.

Le traitement paysager est une composante forte du projet architectural. Les études de conception ont été menées à bien en 2020. Le chantier, qui a démarré fin décembre 2020, se poursuit à un rythme soutenu pour une livraison au 3^e trimestre 2023.



Centre pénitentiaire de Troyes-Lavau – © Bouygues Construction

Contractants

Groupement de conception-réalisation

- » **Entreprise** : Bouygues Bâtiment Nord-Est (mandataire), Colas Nord-Est
- » **Architectes** : Groupe 6, WTFA Architectes Associés
- » **Bureaux d'études** : Oteis, Diagobat

Dates clés

- Juillet 2019**
Notification du marché de conception-réalisation
- Novembre 2020**
Démarrage des travaux
- Juillet 2023**
Prise de possession

Chiffres clés

- » **30 000 m²** de surface de plancher
- » **472 places**
- » **45 000 heures** d'insertion



MAISON D'ARRÊT DE NÎMES

AUBE (10)

Le projet consiste en une extension de la maison d'arrêt de Nîmes afin d'améliorer les conditions de détention de cet établissement qui souffre aujourd'hui de surpopulation.

Deux nouveaux quartiers d'hébergement (hommes et femmes) sont prévus avec leurs cours de promenade et leurs terrains de sport dédiés. Le projet prévoit également une refonte des équipements et réseaux techniques centraux vétustes, et le réaménagement du poste central de sécurité et de sûreté active de l'établissement.

Après la sélection du groupement en 2020, les travaux de la première phase ont démarré en 2021 en site pénitentiaire occupé. Les travaux de la phase 2 ont démarré en avril 2022, pour partie en site pénitentiaire occupé, pour partie sur une emprise sécurisée dédiée au chantier, à l'intérieur du mur d'enceinte de la maison d'arrêt.

Contractants

Groupement de conception-réalisation

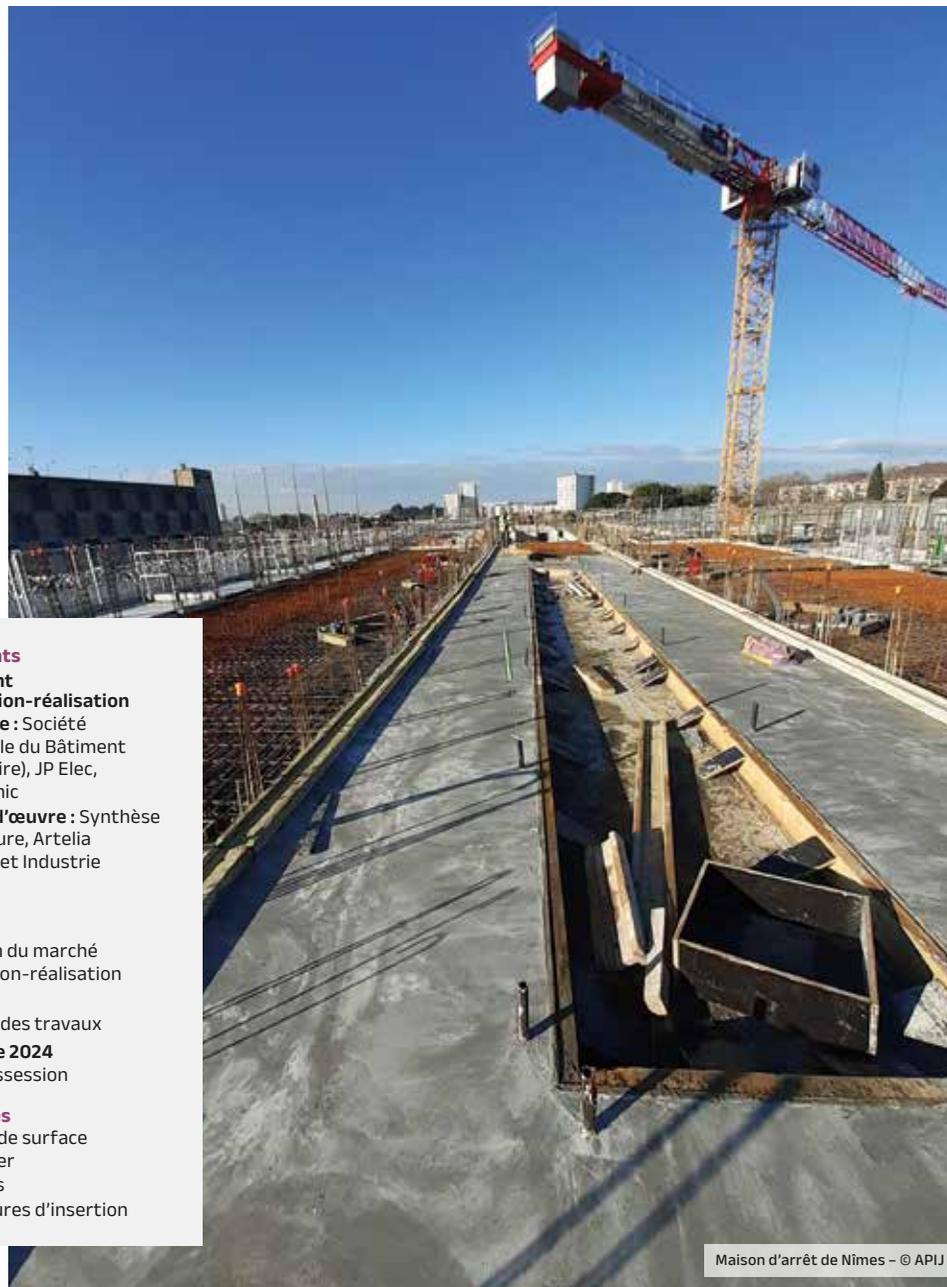
- » **Entreprise** : Société Méridionale du Bâtiment (mandataire), JP Elec, Sanithermic
- » **Maîtrise d'œuvre** : Synthèse Architecture, Artelia Bâtiment et Industrie

Dates clés

- Août 2020**
Notification du marché de conception-réalisation
- Avril 2021**
Démarrage des travaux
- 2^e semestre 2024**
Prise de possession

Chiffres clés

- » **6 700 m²** de surface de plancher
- » **150** places
- » **8 800** heures d'insertion



Maison d'arrêt de Nîmes - © APIJ



CENTRE PÉNITENTIAIRE DE BAIE-MAHAULT

GUADELOUPE (971)

L'extension du centre pénitentiaire de Baie-Mahault créera 300 nouvelles places pour faire face à la surpopulation carcérale. L'opération se décompose en trois phases : la première concerne la construction de locaux pour les personnels et d'un quartier de semi-liberté, situés hors enceinte ; la seconde, celle de quartiers d'hébergement (un quartier d'accueil et d'évaluation, deux quartiers de maison d'arrêt pour hommes, un quartier disciplinaire et d'isolement) ; la dernière phase portera sur le raccordement de l'extension au centre pénitentiaire existant.

Après obtention de l'arrêté d'autorisation environnementale unique en fin d'année 2022, les travaux débutent en 2023 par la création du parc de stationnement du personnel.



Centre pénitentiaire de Baie-Mahault - © Kardham Cardete Huet Architecture

Contractants

Groupement de conception-réalisation

- » **Entreprise** : Bouygues Bâtiment Centre Sud-Ouest (mandataire), Bouygues Bâtiment Outre-Mer
- » **Maîtrise d'œuvre** : Kardham Cardete Huet Architecture
- » **Bureaux d'études** : EGIS - ICM - Delta Ingénierie

Dates clés

21 juillet 2019

Notification du marché de conception-réalisation

Été 2020

Concertation publique préalable

Été 2021

Enquête publique

Novembre 2022

Arrêté d'autorisation environnementale unique

Février 2023

Démarrage des travaux

2027

Prise de possession

Chiffres clés

- » **6 865 m²** de surface de plancher
- » **300 places** (268 créations et 32 reconstructions)



Centre pénitentiaire de Ducos, unité sanitaire/SMPR – © Henri Salomon

Dates clés

Juillet 2023

Sélection d'une maîtrise d'œuvre

2024

Lancement de l'appel d'offres travaux

2025-2027

Travaux en deux phases (anciennes cuisines-blanchisserie, puis UCSA-SMPR)

2027

Prise de possession

Chiffres clés

- » Passage d'un ensemble UCSA-SMPR de **550 m² SU** à un ensemble Unité Sanitaire-SMPR de **950 m² SU**
- » Intégration de buanderie relais et de bureaux de gestion de la détention pour environ **160 m² SU**
- » Extension de surface existante de **150 m²**



CENTRE PÉNITENTIAIRE DE DUCOS – RÉNOVATION UNITÉ SANITAIRE / SMPR

MARTINIQUE (972)

Lors de sa dernière extension, livrée en 2016, la capacité théorique de l'établissement a été augmentée de près de la moitié par rapport à son dimensionnement initial. L'ensemble des locaux des services communs ont dû se restructurer pour s'adapter à cette nouvelle capacité. Seuls l'unité de consultation de soins ambulatoires (UCSA) et le service médical psychiatrique régional (SMPR) doivent encore faire l'objet d'une extension-réhabilitation qui constitue la dernière étape de cette opération d'envergure réalisée en site occupé.

Le phasage de cette opération est étroitement lié à la réalisation de la nouvelle structure d'accompagnement vers la sortie (SAS) qui accueillera la blanchisserie commune à la SAS et au centre pénitentiaire.



Centre pénitentiaire de Ducos, unité sanitaire/SMPR – © Henri Salomon



CENTRE DE DÉTENTION RIVESALTES

PYRÉNÉES-ORIENTALES (66)

La consultation pour la réalisation du nouveau centre de détention d'une capacité de 515 places sur la commune de Rivesaltes a été lancée en octobre 2021, et 4 candidats ont été retenus. La notification du marché est prévue au troisième trimestre 2023.

Dates clés

Octobre 2021

Lancement de la consultation en conception-réalisation

Septembre 2023

Notification du marché de conception-réalisation

2024

Démarrage des travaux

2027

Prise de possession

Chiffres clés

» **32 500 m²** de surface de plancher

» **515** places

Le projet est localisé dans le prolongement de la zone d'activité du Mas de la Garrigue, au nord-est de la commune de Rivesaltes. Il a fait l'objet d'une concertation préalable début 2021, puis d'une enquête publique portant sur la déclaration d'utilité publique du projet fin 2022.

Ce projet est mené en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire afin de proposer l'insertion la plus adéquate dans son environnement.



CENTRE PÉNITENTIAIRE DE MURET

HAUTE GARONNE (31)

Le nouvel établissement de Muret d'une capacité de 615 places répond à la problématique de la surpopulation carcérale des établissements existants de la région toulousaine.

L'enquête publique a eu lieu au premier trimestre 2021, et l'arrêté de DUP a été pris fin juillet 2021.

La consultation des groupements a démarré en septembre 2021, et 3 candidatures ont été retenues. La notification du marché est prévue en 2024.

Le dossier de dérogation espèces protégées a reçu un avis favorable avec réserve du Conseil national de la protection de la nature. Une Participation du Public par Voie Électronique (PPVE) s'est déroulée du jeudi 15 septembre 2022 au vendredi 14 octobre 2022. L'arrêté de dérogation espèces protégées a été obtenu en février 2023.

Dates clés

25 janvier - 1^{er} mars 2021

Enquête publique

Septembre 2021

Lancement de la consultation

2024

Notification du marché de conception-réalisation

2025

Démarrage des travaux

2027

Prise de possession

Chiffres clés

» **37 000 m²** de surface de plancher

» **615** places

Contractants

Groupement de conception-réalisation

- » **Entreprise mandataire :**
Bouygues Bâtiments
Île-de-France
- » **Architecte et paysagiste :**
Carta, Reichen et Robert
- » **Bureau d'étude technique :**
OTEIS
- » **Bureau d'études structure :**
Berim
- » **Bureau d'étude
environnemental :** Diagobat

Dates clés

Juin 2020

Lancement de la consultation

Mars 2021

Obtention de l'arrêté de
Déclaration d'Utilité Publique
(DUP)

Octobre 2022

Notification du marché
de conception-réalisation

1^{er} trimestre 2024

Démarrage des travaux

2027

Prise de possession

Chiffres clés

- » **41 000 m²** de surface
de plancher
- » **705** places
- » **88 500** heures d'insertion



Maison d'arrêt de Seine-Saint-Denis – © Carta, Reichen et Robert



MAISON D'ARRÊT DE SEINE-SAINT-DENIS

SEINE-SAINT-DENIS (93)

Le projet de la maison d'arrêt de Seine-Saint-Denis a pour finalité l'unification de deux structures : l'existant sur la commune de Villepinte et le futur établissement de Tremblay-en-France. L'objectif est de disposer à terme de 1 285 places, dont 705 places neuves.

Les principaux enjeux sont la mutualisation des espaces (administration, greffe, ateliers, services à la personne, sûreté, etc.), l'inscription environnementale du bâtiment dans le territoire et le phasage des travaux qui se dérouleront en partie en site occupé.

Le dialogue compétitif ouvert en novembre 2020, a été clôturé en décembre 2021. Le marché a été notifié en octobre 2022 au groupement dont Bouygues Bâtiment Île-de-France est mandataire avec CA-RRA architectes en tant que maître d'œuvre.



CENTRE PÉNITENTIAIRE DE VANNES

MORBIHAN (56)

Le dossier de consultation pour la réalisation du centre pénitentiaire à sûreté adaptée d'une capacité de 550 situé en périphérie nord-est de Vannes a été lancé en janvier 2023. La notification du marché est prévue au premier semestre 2024.

Dates clés

Janvier 2023

Lancement de l'appel d'offres

1^{er} semestre 2024

Notification du marché de conception réalisation

2025

Démarrage des travaux

2027

Prise de possession

Chiffres clés

» **38 000 m²** de surface de plancher

» **550** places

Ce nouvel établissement pour hommes conduira à la fermeture la maison d'arrêt de Vannes (50 places) située en centre-ville. Le traitement paysager et les enjeux environnementaux seront une composante forte du projet architectural.



CENTRE DE DÉTENTION DU COMTAT VENAISSIN

VAUCLUSE (84)

Le marché pour la réalisation du nouveau centre de détention d'une capacité de 400 places sur la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue a été notifié en septembre 2022.

Le projet localisé dans un secteur agricole comptera environ 2,5 ha de compensation écologique de type pelouse à brachypode. Les arrêtés de DUP et de dérogation espèces protégées du projet ont été obtenus en février 2022.

La coordination avec le conseil départemental permet la réalisation d'une desserte routière optimisée du futur établissement.

Contractants

Groupement de conception-réalisation

» Entreprise mandataire :

Léon Grosse

» Architecte et paysagiste :

Groupe 6

» Maîtrise d'œuvre :

Kardham

Cardete Huet Architecture

» Bureau d'étude technique :

Beteg

» Bureau d'étude

environnemental : Inddigo

Dates clés

Novembre 2020

Lancement de la consultation en conception-réalisation

Septembre 2022

Notification du marché de conception-réalisation

2^e trimestre 2023

Démarrage de la préparation du site, dépollution pyrotechnique et fouilles archéologiques

1^{er} trimestre 2024

Démarrage des travaux

2026

Prise de possession

Chiffres clés

» **26 800 m²** de surface de plancher

» **400** places

» **49 500** heures d'insertion



Centre de détention du Comtat Venaissin - © Groupe 6



Prison InSERRÉ d'Arras – © A26 Architectures



PRISON InSERRÉ D'ARRAS

PAS-DE-CALAIS (62)

Les prisons InSERRÉ (Innovate par des structures expérimentales de responsabilisation et de réinsertion par l'emploi) sont des établissements à visée expérimentale entièrement centrés sur la formation et le travail, ayant vocation à accueillir des personnes détenues avec un faible reliquat de peine (entre 1 an et 3 ans). Le premier établissement de ce type se situera sur la commune de Saint-Laurent-Blangy, près d'Arras.

L'appel d'offres en conception-réalisation a été lancé au printemps 2021. La sélection des candidats est intervenue au mois de juillet 2021, et les offres initiales ont été remises en février 2022. Le marché de conception-réalisation a été notifié en août 2022 au groupement dont Rabot Dutilleul Construction est le mandataire associé à l'agence d'architecture A26. La livraison de l'établissement est prévue pour 2025.

Contractants

Groupement de conception-réalisation

- » **Entreprise mandataire :**
Rabot Dutilleul Construction
- » **Architecte :**
A26 Architectures
- » **Bureau d'études :** Ingerop
Conseil et Ingénierie

Dates clés

- Avril 2021**
Lancement de la consultation
- Août 2022**
Notification du marché de conception-réalisation
- 4^e trimestre 2024**
Départ des travaux
- 2nd semestre 2025**
Prise de possession

Chiffres clés

- » **15 000 m²** de surface de plancher
- » **180 places**



Prison InSERRÉ d'Arras – © A26 Architectures



ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE (ENAP) **AGEN**

LOT-ET-GARONNE (47)

La réalisation de ce programme de nouveaux bâtiments d'enseignement s'inscrit dans l'opération globale d'extension de l'École nationale d'administration pénitentiaire (ENAP) initiée par la livraison de nouvelles surfaces d'enseignement modulaires en 2019.

Le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé début 2021 et le projet lauréat a été sélectionné en mars 2022. Les études de maîtrise d'œuvre ont démarré en juin 2022. Le permis de construire sera déposé en février 2023. La consultation travaux sur avant-projet détaillé sera lancée au premier trimestre 2023 pour une attribution prévue au deuxième semestre. Les travaux démarreront en 2024.





Bâtiments neufs concernés

Un « Pôle de criminologie »
et un bâtiment d'enseignement
pratique

Contractants

Patrick Arotcharen
(mandataire), Bernadberoy
Ingénierie, Cesma,
Technisphère, Etamine, IDB
Acoustique, Deloménie, Géotec

Dates clés

2021

Notification du marché global
de performance

Mars 2022

Choix du lauréat

2024

Démarrage des travaux

2025

Livraison

Chiffres clés

» **5 300 m²** de surface de
plancher, dont **3 750 m²**
dédiés au pôle de
criminologie, nouveau
bâtiment d'enseignement
théorique et **1 550 m²** dédiés
au nouveau bâtiment
d'enseignement pratique



ENAP d'Agen - © Agence d'architecture Patrick Arotcharen

74 LA PRÉSENTATION DE L'AGENCE

- 75. Missions et statut
- 76. Le conseil d'administration
- 78. Cadre conventionnel de réalisation des opérations confiées à l'Agence
- 81. L'organisation de l'Agence avec sa tutelle

84 L'ORGANISATION DE L'AGENCE

- 85. La direction générale
- 86. L'organigramme
- 88. Les directions de programme et des services experts
- 90. Le secrétariat général





L'AGENCE

02



LA PRÉSENTATION DE L'AGENCE

Palais de Justice
de Cusset

MISSIONS ET STATUT

L'APIJ, opérateur immobilier du ministère de la Justice, est un établissement administratif régi par le décret n° 2006-208 du 22 février 2006 modifié.

Construire, rénover et réhabiliter les palais de justice et les établissements pénitentiaires, les bâtiments des services de la protection judiciaire de la jeunesse, les écoles de formation du ministère, en France métropolitaine et outre-mer : telle est la mission de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ), principal service constructeur du ministère de la Justice. Elle réalise ses missions dans le cadre réglementaire des marchés publics.

Elle exerce en outre un rôle d'expert, conseiller du ministère de la Justice, sous sa tutelle, sur la définition de nouveaux programmes immobiliers – en collaboration avec les directions centrales ministérielles – ainsi que sur toutes les problématiques liées à l'immobilier : maîtrise du coût de la construction, politique d'assurances, développement durable et exploitation-maintenance.

L'Agence a également compétence pour conduire toutes les procédures d'acquisition foncière et toutes celles qui sont en application des codes de l'environnement et de l'urbanisme



Palais de justice de l'île de la Cité - © Pascal Aimar

sur les projets confiés (déclarations d'utilité publique, mesures de compensation, concertations publiques).

Par ailleurs, le décret n° 2021-1253 du 29 septembre 2021 a modifié le décret statutaire de l'APIJ en lui permettant d'assurer la maîtrise d'ouvrage de projets conjoints avec d'autres entités de l'État (sous réserve qu'une partie du projet réponde à un besoin de la Justice) d'une part, et d'autre part de modifier et de simplifier le fonctionnement des conseils d'administration en évoquant le cas de la vacance, absence ou empêchement du président du conseil d'administration, et en modifiant le point de départ des délais d'approbation des délibérations.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice est composé de :

Président

M. Xavier LEFORT

jusqu'au 30 mai 2023, Conseiller maître à la Cour des comptes, Préfet de la Guadeloupe depuis le 06/02/2023

M. Frédéric CHASTENET DE GÉRY

à compter du 1^{er} juin 2023, Conseiller maître à la Cour des comptes

Membres de droit

» La secrétaire générale

ou son représentant (ministère de la Justice)

» Le directeur de l'administration pénitentiaire

ou son représentant (ministère de la Justice)

» Le directeur des services judiciaires

ou son représentant (ministère de la Justice)

» La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse (ministère de la Justice)

» La directrice du budget

ou son représentant (ministère chargé du budget)

» Le directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature

ou son représentant (ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie)

» Le directeur de l'immobilier de l'État

ou son représentant (ministère du Budget et des Finances)

Personnalités désignées par arrêté du garde des Sceaux

» Mme Nathalie MORIN

Directrice départementale des finances publiques du Val-de-Marne

» M. Philippe ESTINGOY

Directeur général de l'agence qualité construction

» Mme Nadine PICQUET

Directrice interrégionale des services pénitentiaires de Bordeaux

» Mme Delphine CLOAREC

Chef d'établissement de la maison d'arrêt d'Angers

» M. Frédéric FÈVRE

Procureur général près la cour d'appel de Douai

» M. Régis VANHASBROUCK

Premier président de cour d'appel de Lyon (jusqu'au 20 octobre 2022)

» Mme Madeleine MATHIEU

Avocate générale à la Cour de cassation (depuis le 20 octobre 2022)

» M. Renaud LE BRETON DE VANNOISE

Premier président de la cour d'appel d'Aix-en-Provence (depuis le 20 octobre 2022)



Palais de justice de Toulon, grande salle d'audience pénale - © MOREAU KUSUNOKI Architectes



Représentants du personnel de l'Agence

- » **Mme Sophie MARTEL**
Cheffe de projet (jusqu'au 22 novembre 2022)
- » **M. Léo KAHN**
Responsable de programme
(jusqu'au 22 novembre 2022)
- » **M. Adrian POLO**
Chef de projet (à partir du 22 novembre 2022)
Suppléante : Fanny BUFFANDEAU, cheffe de projet
- » **Mme Julie PANIS**
Directrice de la programmation et de la prospective
(à partir du 22 novembre 2022)
Suppléante : Julia PIÉTO, cheffe de projet

Réunions et délibérations

Le conseil d'administration de l'APIJ s'est réuni à six reprises en 2022 : les 27 janvier, 9 mars, 25 avril, 17 juin, 29 septembre, 25 novembre.

2 conseils d'administration se sont déroulés en visioconférence.

80 délibérations ont été approuvées :

- » 3 au titre des quitus, permettant ainsi de procéder à l'apurement de la comptabilité administrative et générale de l'établissement ;
- » 24 concernant des opérations judiciaires, dont 1 schéma directeur ;
- » 41 concernant des opérations pénitentiaires ;
- » 4 pour l'approbation d'avenants à des conventions :
 - 3 avenants à la convention concernant l'île de la Cité,
 - Avenant à la convention concernant le Conseil d'État de Montreuil ;

» 10 délibérations sur des sujets transversaux (rapport d'activité 2021, adhésion à l'Institut de la maîtrise d'ouvrage, Agence Qualité de la Construction) et sur le fonctionnement de l'établissement (compte financier, prime collective, 1 budget rectificatif, budget initial, délégation de compétences, renouvellement temporaire PMOA, action sociale-CESU).

Plusieurs présentations ont par ailleurs été faites au conseil d'administration pour sa bonne information :

- » contrôle de l'Agence française anticorruption ;
- » prise en compte de la crise des matériaux ;
- » activités de l'Institut de la maîtrise d'ouvrage (IMOA) en 2022 ;
- » contrat d'objectifs et de performance (COP) et protocole de maîtrise d'ouvrage (PMOA) ;
- » cartographie des risques comptables et financiers et contrôle interne ;
- » dispositif de prévention et de détection des atteintes à la probité.



Centre pénitentiaire de Baie-Mahault - © Kardham Cardete Huet Architecture

CADRE CONVENTIONNEL DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS CONFIÉES À L'AGENCE

Le décret statutaire de l'Agence organise le cadre conventionnel de son intervention.

Elle intervient en qualité de maître d'ouvrage dans le cadre d'un protocole qui définit le cadre conventionnel selon lequel l'Agence exerce la totalité des attributions de la maîtrise d'ouvrage pour les opérations qui lui sont confiées par le ministère de la Justice (dit « protocole de maîtrise d'ouvrage ») ; par ailleurs, lorsque les montages opérationnels retenus avec la Chancellerie sont des contrats globaux, l'Agence intervient alors en tant que mandataire, et des conventions de mandat sont signées.

L'Agence signe également des conventions d'assistance au titre de ses missions d'expertise et d'assistance.



Le protocole de maîtrise d'ouvrage

Ce protocole a été renouvelé en 2017 pour une durée de cinq ans. Le texte a été travaillé en étroite collaboration avec les tutelles de l'établissement afin d'apporter les ajustements jugés utiles en retour d'expérience.

Le protocole de 2017 a été prorogé pour permettre la finalisation des travaux sur le nouveau texte et la présentation d'un nouveau protocole pluriannuel en conseil d'administration.

Les conventions de mandat

Convention de mandat signée avec le Conseil d'État et l'accord du secrétariat général

La commission des recours des réfugiés s'est installée à Montreuil en 2004. L'établissement, qui est devenu Cour nationale du droit d'asile (CNDA), est rattaché au Conseil d'État depuis le 1^{er} janvier 2009. Les principales fonctions de la juridiction sont réparties entre trois sites montreuillois. Le tribunal administratif (TA) a également son siège à Montreuil.

Le Conseil d'État, souhaitant transférer ces juridictions sur le campus de l'AFPA à Montreuil, une fois celui-ci réhabilité, a confié à l'APIJ un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la conduite de la réhabilitation de ce site au profit de la CNDA et du TA. Cette convention a été approuvée par le conseil d'administration en juin 2018.

Le concours a eu lieu au cours de l'année 2022, permettant l'attribution du marché au groupement constitué par l'entreprise Eiffage et l'Agence d'architecture Snøhetta (voir fiche page 34).

Conventions pour la restructuration du palais de justice de l'île de la Cité

Dans le cadre du projet de restructuration du palais de justice de l'île de la Cité à Paris, l'APIJ s'est vu confier par convention interministérielle un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des opérations transverses de mise aux normes et de restauration des cours et du clos-couvert du site de l'île de la Cité, dont les occupants principaux relèvent du ministère de la Justice,

du ministère de la Culture et du ministère de l'Intérieur.

Le conseil d'administration du 20 septembre 2018 a approuvé le pilotage par l'APIJ de l'instance de coordination de maîtrise d'ouvrage et de portage des actions transverses. La convention interministérielle a été signée en juin 2019, et avenantée à trois reprises en novembre 2020, décembre 2021 et septembre 2022.

Une convention de mandat complémentaire est confiée à l'APIJ par la préfecture de police, pour exercer la maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation de plateaux tertiaires affectés au ministère de l'Intérieur au sein du palais de justice. Approuvée au conseil d'administration du 23 juin 2021, elle a été avenantée en mars 2022.

Convention de mandat pour la réalisation de la cité du ministère de la Justice à Saint-Laurent du Maroni

Conformément à l'accord de Guyane signé le 21 avril 2017 entre l'État et le collectif « Pour que la Guyane décolle », le ministère de la Justice prévoit l'implantation d'un tribunal judiciaire de plein exercice et d'un centre pénitentiaire à Saint-Laurent du Maroni.

Cette opération, réalisée sous forme d'un marché global de performance, fait l'objet d'une convention de mandat approuvée au conseil d'administration du 13 novembre 2019. Deux avenants ont été approuvés en décembre 2020 et janvier 2023 respectivement.

Convention de mandat pour la construction de la cité judiciaire de Cayenne

Conformément à l'accord de Guyane signé le 21 avril 2017 entre l'État et le collectif

« Pour que la Guyane décolle », le ministère de la Justice prévoit la construction d'une nouvelle cité judiciaire regroupant l'ensemble des juridictions de première instance à Cayenne.

La convention de mandat pour cette opération, réalisée sous forme d'un marché global de performance, a été approuvée au conseil d'administration du 11 mars 2020. Elle a fait l'objet d'un avenant approuvé en mars 2021 suite à la demande du Conseil d'État d'intégrer à cette réalisation le tribunal administratif de Guyane.

Convention de mandat pour la réalisation de la cité judiciaire et administrative de Saint-Martin

À la suite du cyclone Irma de 2017, l'État a décidé d'engager une opération de construction d'une cité administrative et judiciaire qui regroupera une majorité des services publics de Saint-Martin dans des bâtiments construits aux normes anticycloniques et parasismiques.

Ce projet interministériel, financé par France Relance, a été confié à l'APIJ dans le cadre d'une convention de mandat entre l'APIJ et deux mandants : la préfecture de Guadeloupe et le ministère de la Justice. Cette convention, approuvée au conseil d'administration du 23 juin 2021, prévoit une dévolution du projet sous forme de marché global de performance.



Les conventions d'assistance

Conventions d'assistance à la direction des services judiciaires et à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse pour les Antilles et la Guyane

En l'absence de départements immobiliers du secrétariat général du ministère de la Justice dans les territoires ultramarins, le ministère de la Justice a souhaité une assistance spécifique de l'APIJ vis-à-vis des problématiques immobilières

de la direction des services judiciaires (DSJ) et de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) aux Antilles et en Guyane. Deux conventions régissant cette activité ont été approuvées : en avril 2016 (avec mise à jour en novembre 2016, puis décembre 2021) s'agissant de la DSJ, et en juin 2018 s'agissant de la DPJJ.

L'ORGANISATION DE L'AGENCE AVEC SA TUTELLE

Dans le cadre de ses missions de maîtrise d'ouvrage, l'APIJ agit au nom et pour le compte du ministère de la Justice ; la Chancellerie conserve dans le même temps ses prérogatives relatives à la décision d'investir, la fixation des données de cadrage stratégiques, l'approbation des projets et le contrôle des conditions de réalisation des missions confiées à l'Agence.



Dans ces conditions, un ensemble d'instances structure la relation tutélaire de l'APIJ avec la Chancellerie :

- » le conseil d'administration de l'APIJ qui, par l'approbation des délibérations qui lui sont soumises, exerce ses prérogatives tutélares ;
- » les réunions mensuelles, organisées avec les services immobiliers du secrétariat général, de la direction des services judiciaires et de la direction de l'administration pénitentiaire, qui permettent de dresser un compte-rendu sur l'actualité des opérations, solliciter des arbitrages et susciter des échanges ;
- » les réunions de travail opérationnelles (foncier, programme, études, etc.) permettant un échange technique sur les projets, préalables à des arbitrages éclairés par la tutelle ;
- » les dialogues de gestion trimestriels avec le service concerné du secrétariat général du ministère de la Justice, dialogues dont les principaux thèmes sont la soutenabilité de la masse salariale et des principales dépenses de fonctionnement (loyers, déplacements) et les démarches de progrès engagées par l'Agence (audit RH, contrôle interne).

Un contrat d'objectifs et de performance (COP) est également établi entre le ministère de la Justice et le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, qui assurent la cotutelle de l'opérateur, et l'APIJ.

Il fixe un ensemble d'orientations stratégiques qui guideront les actions et les méthodes déployées par l'Agence. Un nouveau contrat de performance devrait entrer en vigueur en 2023 pour une période de quatre ans.

Croissance d'effectifs

L'année 2022 a vu la confirmation d'une augmentation très sensible (19 ETP soit +13 %) des effectifs de l'Agence en 2023 pour faire face à un carnet de commandes extrêmement dense. L'équipe de direction a anticipé l'intégration de ces nouveaux agents en définissant une nouvelle organisation cible permettant d'accompagner la montée en puissance du plan de charge

opérationnel, d'un renforcement des fonctions contribuant à la performance et à la robustesse de l'activité de l'établissement. La nouvelle organisation, présentée en conseil d'administration du 25 novembre 2022, prévoit notamment :

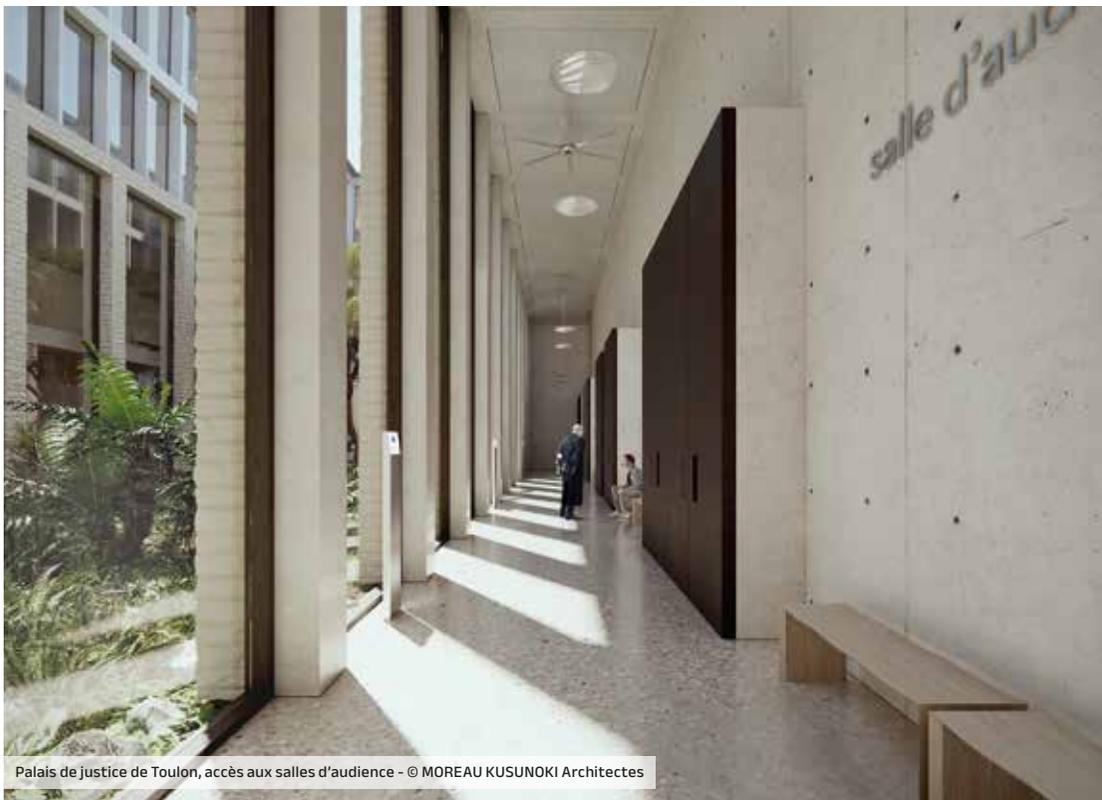
» le renforcement des emplois opérationnels par la création de 2 nouvelles directions de programme, mais aussi le renforcement des fonctions transverses les plus affectées par l'accroissement du plan de charge ;

- » la création d'emplois d'adjoint-e pour la grande majorité des directions transverses – ainsi que la consolidation de la fonction d'adjoint au directeur général –, afin de garantir une meilleure répartition et une plus grande continuité des responsabilités d'encadrement et de visa ;
- » la création d'un poste de directeur-riche opérationnel-le en charge des méthodes et processus, qui aura notamment pour mission d'animer la démarche qualité, la capitalisation et l'amélioration continue des connaissances et doctrines, ou encore la formalisation et la digitalisation des processus internes.

Cette année a également été marquée par un profond renouvellement du comité de direction avec un nouveau directeur général en début d'année, une nouvelle secrétaire générale en mars, deux nouveaux directeurs opérationnels et un nouveau directeur adjoint en octobre.

L'agence comptable a compté également de nombreux changements : l'agent comptable, le fondé de pouvoir ainsi qu'une grande partie de l'équipe. Il a fallu reconstituer un collectif de travail, un processus et apurer les factures en attente. Les services Juridique et marchés, Foncier et urbanisme et RH ont également été profondément modifiés avec le recrutement de nouveaux juristes et chargés de mission qui sont venus remplacer les personnels partis au cours de l'année 2021 et d'une DRH en août 2022.

Pour autant, le travail déployé par l'Agence et l'ensemble de ses directions visant à faire progresser ses méthodes ainsi que ses résultats n'a pas faibli, et de nombreuses actions de progrès ont été engagées ou poursuivies dans le courant de l'année.



Palais de justice de Toulon, accès aux salles d'audience - © MOREAU KUSUNOKI Architectes



Palais de Justice de Bobigny - © PCA-STREAM

Actions de progrès

En cohérence avec ses axes stratégiques, l'Agence a mené en 2022 de nombreuses actions de progrès, que ce soit en interne, en lien étroit avec les directions de tutelle du ministère de la Justice, ou encore en coopération avec les autres membres de l'Institut pour la maîtrise d'ouvrage (IMOA) dont l'APIJ est membre fondateur.

S'agissant de la performance et de la maîtrise des risques opérationnels, on peut notamment citer :

- » la structuration du partage d'expérience en matière d'actions foncières, environnementales et urbanistiques, avec notamment la création d'un club interne autour de ces sujets ainsi qu'un travail intense de capitalisation et de préparation des nombreuses concertations préalables relatives à des projets pénitentiaires ;

- » la remise à plat des plannings génériques des opérations pénitentiaires pour identifier l'ensemble des marges d'optimisation des délais de mise en œuvre des opérations confiées à l'Agence, dans un contexte notamment réglementaire qui reste très contraignant ;
- » l'engagement d'une mise à jour des dispositifs internes de pilotage opérationnel, qui se traduit par exemple par l'harmonisation des outils de suivi des provisions pour aléas et imprévus des opérations, ou encore par l'expérimentation en 2023 d'un nouveau format pour les revues de projet ;
- » la poursuite de l'effort de formalisation des actions menées par la direction de la programmation et de la prospective, la direction de la qualité de la construction et la mission développement durable au service de la qualité des projets, ainsi que l'effort de formation mené par ces mêmes

directions au profit de l'Agence, mais aussi des directions de tutelle ;

- » le partage, en interne et au sein de l'IMOA, des actions possibles pour une maîtrise d'ouvrage publique face à la crise des matériaux qui touche de plein fouet le secteur du BTP, en tenant notamment compte des deux circulaires interministérielles parues sur ce sujet en 2022.

S'agissant des autres volets de maîtrise des risques liés à l'activité opérationnelle, un travail conséquent de formalisation des risques budgétaires et comptables d'une part, et déontologiques d'autre part, a été mené sous l'égide du secrétariat général de l'Agence. La cartographie des risques budgétaires et comptables et le code de déontologie ont ainsi été présentés au conseil d'administration du 24 janvier 2023.

Il convient enfin de noter l'effort d'apurement des délais de paiement de l'établissement, passés de 78 jours fin 2021, du fait d'une vague de départs au sein de la chaîne des paiements, à 34 jours en 2022 sur les factures liées aux opérations, et de 65 jours fin 2021 à 29 jours en 2022 sur les factures liées au budget de fonctionnement – et ce malgré la croissance importante des flux financiers à prendre en charge.

L'ORGANISATION DE L'AGENCE

LA DIRECTION GÉNÉRALE

L'Agence est dirigée, depuis le 3 janvier 2022, par M. David Barjon, architecte et urbaniste général de l'État.

Le directeur général préside chaque semaine le comité de direction (CODIR) composé du directeur adjoint au directeur général, de cinq directeur.rice.s chargé.e.s du pilotage et de la coordination des équipes de projet, de la secrétaire général et de la directrice de cabinet.

Le CODIR est l'instance au sein de laquelle sont discutés les axes stratégiques des dossiers confiés à l'APIJ et sont établis les documents de référence et décisions du directeur général. Le CODIR organise également les modalités d'application des actes du conseil d'administration.

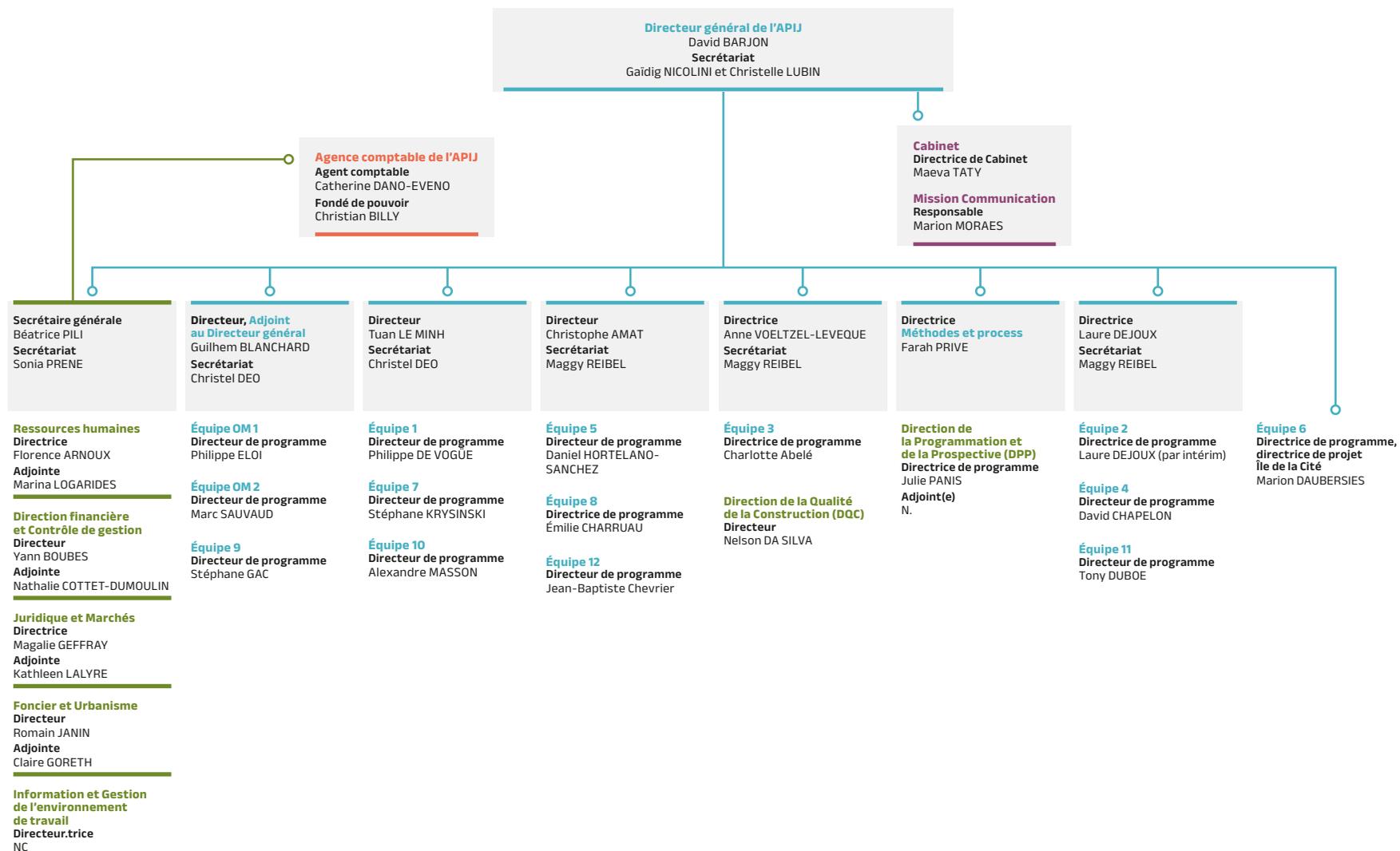
Ce comité est complété par un conseil de direction mensuel auquel participent les membres du CODIR, les directeur.rice.s de programme, les chef.fe.s des services transversaux et l'agent comptable.

Ce conseil est tout à la fois un lieu d'information et de présentation de l'activité générale et des démarches transversales, et un lieu d'échange où chacun peut porter à l'ordre du jour des thématiques nécessitant d'être débattues.



ORGANIGRAMME

30 JUIN 2023





L'agence - © Pascal Aimar

LES DIRECTIONS DE PROGRAMME ET DES SERVICES EXPERTS

L'Agence compte 15 directions de programme chargées de mener à bien l'ensemble des projets pénitentiaires et judiciaires confiés à l'Agence par sa tutelle, dont deux sont basées en Guadeloupe pour la conduite des projets sur les deux départements des Antilles.

88

Les équipes conduisent les opérations depuis les études préalables jusqu'au parfait achèvement, puis au quitus. Composées de chef.fe.s de projet, d'un.e assistant.e et s'appuyant sur des secrétariats mutualisés, ces équipes sont dirigées par un.e directeur.rice de programme, lui-même piloté par l'un.e des cinq directeur.rice.s opérationnel.le.s. La pluralité des profils au sein d'une même équipe (architectes, ingénieur.e.s, urbanistes, etc.) assure l'expertise nécessaire à la conduite des projets et permet de gérer les opérations à tous les stades.

Deux volets d'expertise technique

En appui aux directions de programme, deux directions déploient leur expertise très en amont, en phase d'études, au fil des étapes des projets, puis en post-réception *via* l'organisation d'audits.

La direction de la programmation et de la prospective (DPP)

Spécialisée dans la programmation architecturale, fonctionnelle et technique des espaces et des bâtiments, la DPP établit les référentiels de programmation judiciaire et pénitentiaire en réponse aux souhaits d'organisation fonctionnelle exprimés par le Chancellerie, et conduit toutes les réflexions prospectives dans ce domaine. Elle veille à la bonne prise en compte et à la transmission des évolutions programmatiques dans les projets conduits par les équipes opérationnelles. L'objectif est de contribuer à la maîtrise de la qualité d'usage des espaces et des bâtiments, à l'optimisation des coûts, à l'homogénéité entre les opérations. Elle assure la capitalisation des retours d'expérience et anime les échanges avec les services des tutelles préparant les arbitrages de la Chancellerie.

Dans le cadre du programme dit « de 15 000 places », une refonte complète du programme fonctionnel et technique pénitentiaire a été engagée en 2019

et poursuivie jusqu'en 2021 afin d'intégrer les nouvelles orientations de la Chancellerie et les retours des audits de certains établissements existants. Ces travaux ont abouti à la signature du nouveau guide générique de programmation des établissements pénitentiaires le 23 février 2022 par la secrétaire générale du ministère de la Justice, le directeur de l'administration pénitentiaire et le directeur de l'APIJ. Ce guide servira de base programmatique aux opérations de la vague 8 000 (deuxième vague du programme 15 000 places).

Le programme InSERRE, nouveau type d'établissement pénitentiaire visant la réinsertion par le travail, a fait l'objet de nombreux échanges avec l'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle (ATIGIP) et les directions métiers de la direction de l'administration pénitentiaire, permettant ainsi la réalisation du programme générique et la pré-programmation de la première opération de ce type. Une réflexion a été conduite sur la standardisation des cellules pénitentiaires qui sera intégrée au programme des opérations de la seconde vague du programme 15 000 places.

Une nouvelle version du programme générique judiciaire a aussi été réalisée en 2020 et consolidée en 2021, en lien avec les impacts de la réforme judiciaire et les nouvelles orientations guidées par la Chancellerie, notamment sur l'accueil du justiciable et sur les modes d'exercice professionnel des magistrats et des greffiers. L'actualisation du



guide s'est poursuivie en 2022, notamment à la suite des conclusions des États généraux de la Justice et à l'intégration d'équipes plus nombreuses autour des magistrats dans les palais de justice. La direction de la programmation et de la prospective (DPP) participe également activement à l'analyse des offres pour veiller à la bonne prise en compte de ces évolutions.

Cette direction comprend 4 personnes.

À la suite des évolutions de programme, la DPP a enrichi, en 2022, son offre de modules de formations internes au profit des équipes opérationnelles pour suivre l'analyse des programmes et des projets spécifiques.

Quelques données clés :

- » signature du guide pénitentiaire en février 2022 ;
- » 4 analyses d'offres pénitentiaires ;
- » 4 jurys judiciaires ;
- » 14 modules de formation judiciaire ;
- » 18 modules de formation pénitentiaire.

La direction de la qualité de la construction (DQC)

La qualité des constructions dépend de l'ensemble des acteurs qui interviennent lors de la construction d'un bâtiment. Cela passe notamment par une conception réfléchie, une bonne coordination des corps de métier et une mise en œuvre des produits et procédés dans le respect des normes et règles professionnelles, afin de limiter les risques de sinistralité au cours de la vie du bâtiment.

Créée en 2019, la direction de la qualité de la construction sensibilise les intervenants à l'acte de construire en présentant des retours d'expérience et en renforçant les contrôles qualité en phases de conception et exécution.

Les séances d'information, de formation et outils de contrôle développés par la DQC permettent notamment aux opérationnels de porter le regard sur les sujets techniques sensibles et visent à mieux maîtriser les conceptions et exécutions. Une attention particulière est également portée par la DQC sur les phases de réception

de travaux et suivi des garanties légales des constructeurs.

En 2022, la DQC a animé 12 formations à destination des opérationnels. Elles ont porté sur des thèmes aussi variés que les réglementations incendie, la conduite et le suivi des opérations préalables à la réception (OPR), des réclamations de parfait achèvement, ou encore sur des fondamentaux concernant la plomberie, le chauffage, ventilation et climatisation (CVC), le courant fort (CFO), le courant faible (CFA), de l'assurance construction et de gestion des garanties légales. Des visites visant à s'assurer de la qualité de la construction ont également été menées sur 19 chantiers pénitentiaires et judiciaires.

19

VISITES PORTANT SUR LA QUALITÉ DE LA CONSTRUCTION DE CHANTIERS PÉNITENTIAIRES ET JUDICIAIRES À DIFFÉRENTES ÉTAPES

12

FORMATIONS THÉMATIQUES MENÉES AUPRÈS DES PERSONNELS DE L'AGENCE

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Placés sous l'autorité d'une secrétaire générale et de son adjointe, les services du secrétariat général assurent le pilotage de l'ensemble des fonctions transverses de l'Agence, qu'ils soient au service de l'appui aux opérations ou à la gestion de l'établissement.

90

Des services experts composent le secrétariat général :

Le service foncier et de l'urbanisme

Le service foncier et de l'urbanisme a la charge de la maîtrise foncière, par la voie amiable ou par expropriation, des parcelles d'assiettes des projets pilotés par l'APIJ ainsi que dans la conduite de toutes les procédures administratives nécessaires à la maîtrise du foncier, à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme et à l'obtention des autorisations environnementales.

Le service foncier et urbanisme apporte également un appui juridique aux directions de programme sur les problématiques se rapportant aux volets foncier-urbanisme-environnement des projets judiciaires et pénitentiaires, et s'assure du respect des engagements pris dans ces domaines.

Les évolutions réglementaires récentes ont eu des incidences pour la maîtrise d'ouvrage, ayant

nécessité la mise en place d'un plan de formation en 2022 à l'attention des équipes opérationnelles sur les procédures d'urbanisme et sur les évaluations et autorisations environnementales.

7

ENQUÊTES
PUBLIQUES

4

CONCERTATIONS
ORGANISÉES

1

PARTICIPATION
DU PUBLIC
PAR VOIE
ÉLECTRONIQUE

7

SAISINES
CNDP
POUR DÉSIGNATION
D'UN.E GARANT.E

Le service juridique et des marchés

En cohérence avec l'importance du volume opérationnel, le service a été associé en 2022 à la préparation et à la notification de 69 marchés, de 14 accords-cadres et de 81 avenants, tout en assurant la dématérialisation de 48 procédures sur son profil acheteur. Il a également assuré le secrétariat des jurys et la relecture des procès-verbaux de séance de 6 procédures de concours de maîtrise d'oeuvre et de 4 marchés de conception-réalisation. Le service a par ailleurs poursuivi son accompagnement des équipes dans la prise en charge des différentes réclamations soulevées par les titulaires des marchés, et ce, dans le respect des circulaires liées à la crise sanitaire ou à la crise des matières premières. Son appui aux équipes s'est également traduit par la mise à disposition de modèles de marchés à des fins d'harmonisation des pratiques et de fiabilisation des pièces. La commission des marchés a été amenée à examiner cinq marchés, ce qui a notamment permis d'améliorer la qualité et la précision des articles des documents de consultation des entreprises (clauses contractuelles et règlement de consultation) afin de garantir le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse et de disposer des outils pour s'assurer de la bonne exécution des marchés.

48

CONSULTATIONS

69

MARCHÉS

14

ACCORDS-CADRES

81

AVENANTS



Tribunal de justice de Bobigny – © PCA-STREAM

Le service des ressources humaines

La croissance des effectifs de l'APIJ s'est poursuivie en 2022 avec le recrutement de 25 nouvelles personnes, tout en préservant la diversité des profils qui fait la richesse de l'établissement. Pour la première fois depuis le début de sa croissance en 2018, l'APIJ a saturé son plafond d'emploi puisque sa consommation s'élève à 99 % au 31 décembre 2022.

L'établissement a également mis l'accent sur l'accompagnement de ses agents en consolidant les actions du plan de formation, et notamment du parcours d'intégration.

Ainsi, chaque agent arrivé à l'APIJ dispose d'un parcours d'intégration adapté à son métier et de points d'étapes réguliers avec son manager ou le service RH afin de s'assurer de l'adéquation de sa formation avec les missions attendues. Une matinée d'accueil est désormais organisée tous les 3 mois afin d'accueillir les nouveaux arrivants et délivrer des informations générales sur l'Agence. Ils sont ainsi accueillis par le directeur général.

L'activité de formation a été très dense en 2022 avec 120 actions de formation tout compris, 127 agents ayant bénéficié d'au moins une formation au cours de l'année 2022 et une moyenne de 4,05 jours de formation par agent. Un parcours spécifique destiné aux cadres a été mis en place. Des actions sur la gestion du stress et des tensions ont été organisées, notamment avec un ostéopathe qui vient travailler sur les troubles musculo-squelettiques, mais aussi sur les tensions accumulées.

Les enseignements tirés des années 2020 et 2021 ont permis l'élaboration et la validation par les instances du personnel de la charte du télétravail de l'APIJ autorisant jusqu'à 3 jours de télétravail par agent, ainsi que la mise en place du forfait télétravail.

Lancement de la revue des talents

L'année 2022 a permis le lancement d'une vaste campagne de revue des talents à destination de l'ensemble des personnels. Cette revue des talents, menée par la secrétaire générale, la DRH et la chargée de mission recrutement, a pour objectif de permettre à chacun d'avoir un temps

pour faire le point sur son parcours, son poste actuel et ses perspectives professionnelles. À la faveur de vacances de postes de directeur opérationnel, les directeurs de programme ont été les premiers à entrer dans le processus de revue des talents. S'en sont suivies les équipes d'Outre-mer et, depuis novembre, les équipes et services d'Okabé.

141

AGENTS PERMANENTS
AU 31/12/2022

59 %
FEMMES

4
APPRENTIS

41 %
HOMMES

30 %
FONCTIONNAIRES
EN DÉTACHEMENT

70 %
CONTRACTUELS

4,05 jours

MOYENNE ANNUELLE
DU NOMBRE DE JOURS DE FORMATION
PAR AGENT

Le service d'information et de l'environnement de travail (SIGET)

Le SIGET assure le suivi des systèmes d'information, mais aussi la gestion quotidienne des sites et des frais de déplacement. Il assure également le fonctionnement général. Il permet, à chaque personnel, des conditions de travail et de télétravail optimales.

À l'issue des trois audits informatiques (sécurité des systèmes d'information, modernisation et refonte de l'intranet) conduits l'an passé, le SIGET a commencé à mettre en œuvre certaines préconisations. Concernant la sécurité, le service s'est doté d'un nouveau logiciel de gestion de mots de passe et d'authentification. Des sessions de sensibilisations aux risques de cyberattaque ont également été organisées à l'attention des agents, l'occasion d'y rappeler les bonnes pratiques en matière de sécurité informatique. La gestion de la téléphonie mobile a de même été renforcée : une nouvelle version de la solution de MDM (*mobile device management*) a été installée et déployée sur les terminaux.

En réponse à l'audit de modernisation du SI, le SIGET a procédé au renouvellement de certains applicatifs informatiques : les agents peuvent désormais bénéficier des dernières versions de leurs outils bureautiques quotidiens. Enfin, concernant l'intranet, le futur outil a été sélectionné et les groupes de travail relatif au déploiement de celui-ci ont démarré au dernier trimestre.

D'un point de vue matériel, le SIGET a procédé au renouvellement partiel de son parc informatique, notamment en équipant les agents du service

facturier, de l'agence comptable, de la direction financière ainsi que les secrétaires d'équipe de nouveaux ordinateurs. L'inventaire matériel et mobilier, quant à lui, a été migré sur un nouvel applicatif : un récolement complet a donc été réalisé par l'équipe du SIGET pour fiabiliser les données.

En 2022, le SIGET a travaillé sur le renouvellement de 2 marchés importants : le marché « reprographie », qui a été notifié au début de l'été, et le marché de propreté pour le site Okabé dont le nouveau titulaire a démarré son activité au 1^{er} septembre. Un suivi particulièrement scrupuleux a été effectué sur la mise en route de ce dernier. À noter également la mise en place d'un nouveau distributeur de boissons chaudes et de friandises dans les locaux du Kremlin-Bicêtre.

Les ressources du SIGET ont été mobilisées pour libérer les locaux de l'ancienne base vie de Fleury-Mérogis, où une équipe opérationnelle disposait de bureaux d'appoints sur site qu'elle partageait avec les entreprises missionnées sur l'opération de la MAFM jusqu'en 2018. Le SIGET a donc dû réaliser plusieurs opérations pour vider et nettoyer les 600 m² de bureaux laissés en l'état et répartis sur 3 niveaux : tri des archives (conservation et destruction), évacuation des mobiliers et des déchets (DEEE et tout-venant), nettoyage des locaux, constat d'huissier. Les interventions se sont déroulées sur plusieurs semaines et la base vie a pu être réinvestie par d'autres partenaires, notamment pour le projet du CJD dès le mois de septembre.

2 094

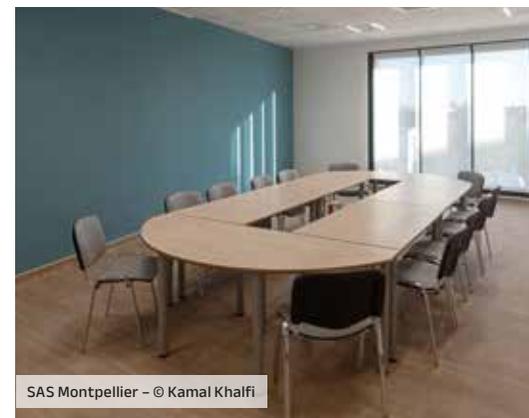
DEMANDES D'INTERVENTION
INFORMATIQUES ET LOGISTIQUES

2 200

DEMANDES DE PAIEMENT RÉALISÉES
SUR LE PÔLE SIGET, DONT

969

FRAIS DE MISSION REVERSÉS
AUX AGENTS DE L'API



24

DEMANDES DE PAIEMENT RÉALISÉES
SUR LE PÔLE INVESTISSEMENT

La direction financière et du contrôle de gestion

L'année 2022 a été marquée par la formation des agents sur le guide des procédures budgétaires et comptables. L'objectif était de clarifier les difficultés rencontrées par chacun des services au sein de la chaîne des dépenses et d'apporter des solutions pour fluidifier et simplifier le process tout en le sécurisant.

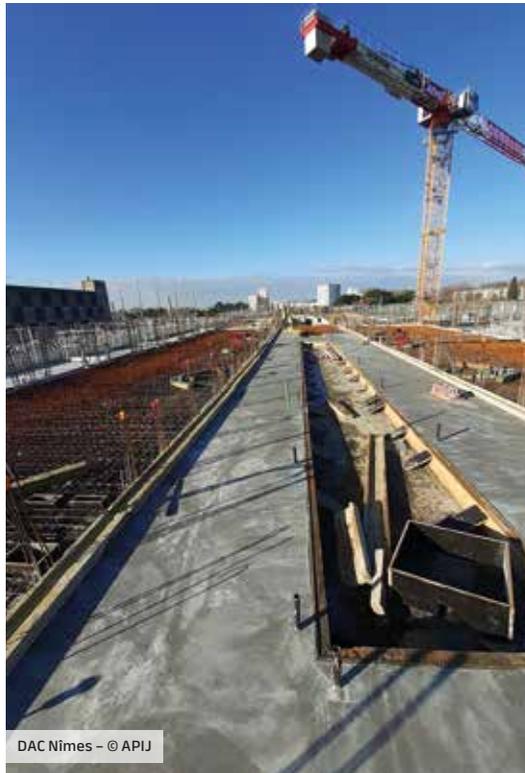
Des réunions de suivi des assistant.e.s de projets ont été mises en place afin de régler les difficultés rencontrées, faire évoluer les pratiques professionnelles, mais aussi travailler collectivement à la réduction des délais de paiement. Ces réunions ont permis de sensibiliser chaque acteur sur la chaîne des paiements.

Ce travail en étroite collaboration avec les services de l'agence comptable a permis d'améliorer nettement les délais de paiement de l'Agence. Le délai de paiement moyen pour les factures reçues en 2022 est d'environ 26 jours (contre près de 80 en 2021). Ces réunions seront poursuivies en 2023 afin de fiabiliser les données et les procédures.

Au regard de l'activité de l'Agence et du nombre de chantiers à venir ou en cours, il convenait de consolider et d'harmoniser le suivi budgétaire des opérations en proposant un modèle de tableau à l'attention des équipes. Une formation sur le suivi des ordres de service, de fiches travaux modificatives et de la provision pour aléas et imprévus a été organisée et sera reconduite en 2023 afin de sécuriser le suivi budgétaire des opérations.

En 2023, le suivi de ce tableau sera systématique en revue de projets.

La croissance d'activité de l'Agence et de son plan de charge s'accompagne d'une augmentation des effectifs. L'année 2023 marquera une étape importante en termes de nombre d'agents. En effet, l'Agence a pu négocier en 2022 une revalorisation de son plafond d'emploi de + 19 ETP pour l'année 2023 pour mener à bien le plan de charge actuel (ce qui représente une augmentation de quasiment 15 % de ses effectifs). Cet accroissement et son objectivation sont le fruit des résultats de la comptabilité analytique que l'Agence a mis en place depuis plusieurs années.



DAC Nîmes – © APIJ

Quelques dossiers en cours

Le Contrôle de l'Agence française anticorruption (AFA)

L'APIJ a fait l'objet d'un contrôle de l'Agence française anticorruption entre la fin 2021 et le début 2022. À ce titre, les services du secrétariat général de l'APIJ ont été fortement mobilisés (entretiens, transmissions de procédures, notes, etc.). Le rapport de contrôle de l'AFA a été transmis en juin 2022. À l'issue de ce contrôle et des préconisations qui en ont découlé, l'Agence est entrée dans la démarche de lutte contre les risques d'atteinte à la probité en réalisant notamment le code de déontologie de l'Agence rappelant les règles en matière de déontologie et les risques encourus. Des formations de l'ensemble du personnel de l'Agence suivront en 2023 ainsi que l'achèvement de la cartographie des risques d'atteinte à la probité en juin 2023 et le plan d'action s'y rattachant.

Le Contrôle interne budgétaire et comptable

En 2022, l'Agence s'est mise en conformité avec la réglementation GBCP (mise en œuvre du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012) en réalisant sa cartographie des risques budgétaires et comptables comprenant 147 risques en grande partie maîtrisés et le plan d'action à mener pour maîtriser ces risques.

SOMMAIRE

96
**CONTEXTE DE L'EXÉCUTION
BUDGÉTAIRE 2022**

98
**L'EXÉCUTION
DU PROJET**





LE RAPPORT
FINANCIER

03

CONTEXTE DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2022

L'année 2022 s'inscrit dans la poursuite d'une activité particulièrement soutenue au niveau des opérations et au sein de l'Agence plus globalement.

D'un point de vue RH, afin de répondre aux importants enjeux des opérations judiciaires et pénitentiaires, l'APIJ a obtenu, en début d'année 2022, l'autorisation de dépasser son plafond d'emplois de 4 ETP. Bien que les effectifs soient en constante évolution depuis 5 ans, le plafond d'emplois a été atteint seulement en fin d'année 2022. Le recrutement a été important non seulement pour pourvoir les postes vacants en fin décembre 2021 ainsi que les 4 ETP obtenus, mais aussi pour assurer le remplacement des collaborateurs partis en mobilité externe. Un effort accru sur l'accueil et la formation des personnels ainsi que par une reprise très significative des déplacements dans le but d'assurer le suivi des opérations.

L'APIJ a ainsi maintenu, en 2022, l'attention accordée aux conditions de travail de ses agents, aussi bien en présentiel sur ses deux sites d'implantation qu'à distance. Cela s'est ainsi traduit par l'acquisition de l'ensemble des mobiliers et équipements informatiques nécessaires à accompagner la croissance d'effectifs, de même que l'acquisition d'une solution intranet refondue et destinée à améliorer la communication interne

et la collaboration dématérialisée entre agents et/ou communautés de travail. Les travaux associés à cet important projet de transformation interne se poursuivront en 2023 pour une mise en place début 2024.

L'année 2022 a également vu l'amélioration du service rendu au quotidien au sein de l'Agence grâce à la mise en place d'un nouveau contrat de prestation d'entretien des locaux.

Enfin, l'établissement a franchi une étape significative sur le plan du contrôle interne budgétaire et comptable qui concourt directement à la qualité comptable et à la performance de la gestion de l'établissement.

Fin 2022, la cartographie des risques a ainsi été consolidée et un plan d'action a été mis en place. Cette cartographie sera rejointe, en 2023, par la cartographie des risques d'atteinte à la probité. Au cours du conseil d'administration de novembre 2022, le code de déontologie de l'APIJ a été présenté et sera l'un des outils mis à la disposition des personnels pour garantir, dans chacun des actes, tout risque d'atteinte à la probité.



Palais de justice d'Aix-en-Provence – © Romain Bassenne

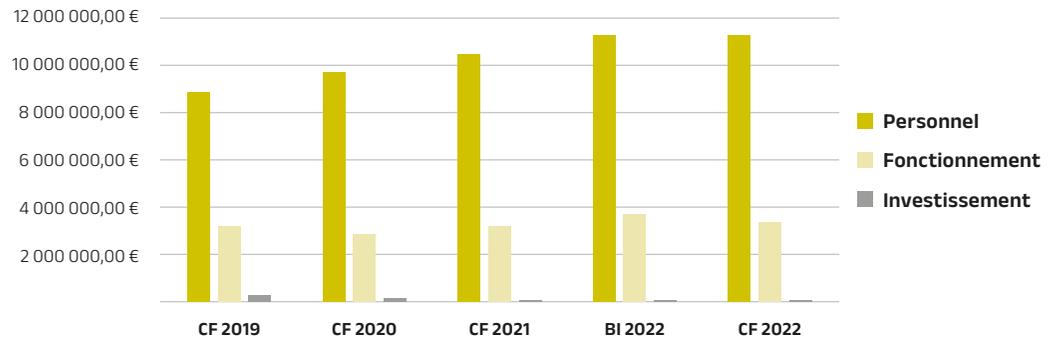
Pour l'année 2022, l'établissement a maîtrisé ses dépenses tant en masse salariale qu'en fonctionnement général ou investissement, sans pour autant dégrader la qualité de service rendu aux collaborateurs.

Les effectifs de l'APIJ sont en constante augmentation depuis 5 ans. Au 31 décembre 2022, l'APIJ a presque saturé son plafond d'emplois, avec 141 ETP au 31/12/2022 et une consommation en ETPT au 31/12/2023 de 140,25 ETPT (moyenne en ETPT sur l'année 136,87 les délaix de recrutement et départs sur l'ensemble de l'année ont libéré des parts d'ETPT).

En réalité, si le plafond d'emplois a été notifié à 141 ETP, l'APIJ a reçu une autorisation de dépassement de plafond d'emplois de 4 ETPT, ce qui représente une consommation de 97,2 % sur les 145 ETP autorisés.

Les dépenses de personnel s'élèvent à 11 396 352,41 € pour une prévision inscrite au budget rectificatif 2022 de 11 612 000,00 € (soit un écart de 215 647,59 €), traduisant une consommation de 98,1 % de l'enveloppe prévisionnelle. Cette sous-consommation provient du turn-over important qui libère des fractions d'ETP, et donc de la masse salariale.

Budget de l'établissement / Exécution des dépenses 2022



En CP, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3 487 223,04 € pour une prévision au budget rectificatif de 3 790 000 € (écart de 302 776,96 €), soit une consommation de 92 % de l'enveloppe prévisionnelle.

En recettes, la subvention pour charges de service public a été versée à hauteur de 13 958 776,00 €.

Les autres recettes correspondent :

- » à des remboursements par l'assurance maladie des indemnités journalières : 63 150,90 €
- » à la mise en œuvre de conventions avec le Conseil d'État et le ministère de l'Intérieur : 334 000,00 €

Au global

En CP, les dépenses s'élèvent à 14 991 235,91 € pour une prévision au budget de 15 525 000,00 € (écart de 533 764,09 €), soit une consommation globale de 96,6 % de l'enveloppe globale prévisionnelle. Cette quasi-saturation de l'enveloppe traduit à la fois la fiabilité de la prévision et la capacité de pilotage de l'APIJ en exécution.

L'APIJ reste très largement dépendante, pour le financement de son fonctionnement, de la subvention pour charges de service public.

Le solde budgétaire de l'exercice 2022 est déficitaire de 635 309,01 € (contre une prévision de déficit à hauteur de 1 182 224,00 € au budget rectificatif numéro 1 du 27 janvier 2022). La sous-consommation en masse salariale ainsi qu'en fonctionnement vient expliquer ce solde, certes déficitaire, mais en amélioration par rapport au déficit prévu initialement.

L'APIJ poursuivra la maîtrise de ses dépenses au cours de l'année 2023 afin d'améliorer le résultat de l'exercice.

DONNÉES	Unité	CF 2018	BI 2019	CF 2019	BI 2020	CF 2020	BI 2021	CF 2021	BI/BR 2022	CF 2022
EMPLOI										
Autorisation d'emplois (hors apprentis) dans le BI et exécuté (dans le CF)	ETP	115	131	120	136	127	136	134	141	141

L'EXÉCUTION DU BUDGET



Synthèse de la gestion 2022

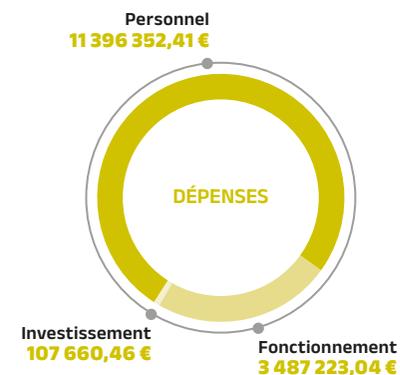
Le solde budgétaire de l'exercice 2022 est **déficitaire** de **635 309,01 €** contre une prévision de déficit à hauteur de **1 182 224,00 €** au budget rectificatif numéro 1 du 27 janvier 2022.

Ce solde moins déficitaire que prévu (546 914,99 € de mieux) est lié à :

- » une sous-consommation par rapport au budget rectificatif : 533 764,09 € ;
- » des recettes supplémentaires (indemnités journalières Sécurité sociale) : 13 150,90 €.

L'exécution du budget en dépenses

- » Personnel : 11 396 352,41 €
- » Fonctionnement : 3 487 223,04 €
- » Investissement : 107 660,46 €



L'exécution du budget en recettes

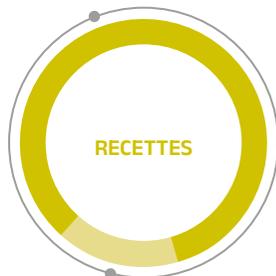
La subvention pour charges de service public a été versée à hauteur de 13 958 776,00 €.

Les autres recettes correspondent à :

- » des remboursements par l'assurance maladie des indemnités journalières : 63 150,90 € ;
- » la mise en œuvre de conventions avec le Conseil d'État et le ministère de l'Intérieur : 334 000,00 €.

L'APIJ reste très largement dépendante pour le financement de son fonctionnement de la subvention pour charges de service public.

Mise en œuvre
de conventions
334 000,00 €



Remboursements
par l'assurance maladie
des indemnités
journalières
63 150,90 €



Les opérations hors budget

Pour l'ensemble des opérations immobilières, l'APIJ agit, dans le cadre d'un mandat, pour le compte du ministère de la Justice. Ces opérations pour compte de tiers se pilotent par la trésorerie et sont imputées, en comptabilité, en compte de tiers. Elles n'ont donc pas d'effet sur le compte de résultat, mais apparaissent dans le bilan et impactent la trésorerie de l'établissement.

Les mouvements des opérations pour compte de tiers concernent les mouvements relatifs à la consommation/réception des crédits de paiement. Ils n'ont pas tous un impact sur la trésorerie. Les retenues de garantie, les libérations de retenue de garantie, les oppositions, etc., engendrent des écarts avec la trésorerie réelle.

Le résultat

En excluant les opérations pour compte de tiers, les résultats, plus représentatifs du fonctionnement de l'Agence, sont les suivants :

- » la variation de trésorerie (pour le fonctionnement) est de - 551 912,02 € ;
- » la variation du besoin en fonds de roulement (pour le fonctionnement) est quant à lui de 109 920,95 € ;

Mouvements en crédits de paiement (CP) réalisés au cours de l'exercice 2022

OPÉRATIONS OU REGROUPEMENT D'OPÉRATIONS DE MÊME NATURE	COMPTES	LIBELLÉS	DÉBIT (C1) BR1 2022 CA DU 27 JANVIER 2022	DÉBIT (C1) EXÉCUTÉ CF 2022	CRÉDIT (C2) BR1 2022 CA DU 27 JANVIER 2022	CRÉDIT (C2) EXÉCUTÉ CF 2022
Programme 166	443410000 / 443411000 / 443413000 / 443415000 / 443418000 / 44348200 / 443492000	Protocole judiciaire et conventions judiciaires		58 177 851,24		55 063 727,15
Programme 107	443480000 / 443481000 / 443486000 / 443491000 / 443492000	Protocole pénitentiaire et conventions pénitentiaires		353 404 584,21		354 405 457,48
Programme 362 - Plan de relance (PJ Cayenne, IDC, CAJ Saint-Martin, CJD Fleury-Mérogis)	443413039 / 443413040 / 443418001 / 443480052	Opérations plan de relance		8 273 224,89		14 080 000,00
Programme 165 (Conseil d'État) Montreuil - CJ Cayenne	44349000 443417000	Convention d'assistance au Conseil d'État - TA de Montreuil / CJ Cayenne		4 432 495,20		20 200 000,00
Programme 182 (DPJJ - SLM)	443492000	Saint-Laurent du Maroni		13 372,33		-
Programme 176 - Ministère de l'Intérieur	443413040	Convention Île de la Cité		990 461,21		9 700 000,00
Programme 349 - FTAP InSERRE Arras	443480141	InSERRE Arras		2 266 006,81		2 456 860,00
Variation de mouvements impactant la trésorerie, mais pas le solde de crédits de paiement (retenue de garantie, oppositions, etc.)				2 624 061,28		883 015,14
TOTAL IMPACT SUR LA TRÉSORERIE				430 182 057,17		456 789 059,77

- » le niveau final de trésorerie (pour le fonctionnement) au 31/12/2021 s'élevait à 4 123 670,95 € ;
- » le niveau final de trésorerie (pour le fonctionnement) au 31/12/2022 s'établit donc à 3 571 758,93 € ;
- » le niveau final du fonds de roulement s'élève ainsi à 3 169 355,46 € ;
- » le niveau final du besoin en fonds de roulement est de - 402 403,47 €.



Avec un budget de dépenses prévisionnel de 17 576 500 € pour l'année 2023, le niveau du fonds de roulement est d'environ 65 jours, et le niveau de trésorerie d'environ 74 jours.

Résultat – Budget de fonctionnement 2022

UNIQUEMENT BUDGET DE FONCTIONNEMENT	CF 2021	BUDGET RECTIFICATIF 1 2022 CA DU 27 JANVIER 2022	EXÉCUTION 2022
Variation du fonds de roulement : augmentation (7) ou diminution (8)	- 419 603,69	- 1 182 224,00	- 441 991,07
Variation du besoin en fonds de roulement (fonds de roulement - trésorerie)	- 110 931,87	0,00	109 920,95
Variation de la trésorerie : abondement (I) ou prélèvement (II)	- 308 671,82	- 1 182 224,00	- 551 912,02
Niveau final du fonds de roulement	3 611 346,53	2 168 458,47	3 169 355,46
Niveau final du besoin en fonds de roulement	- 512 324,42	- 489 425,53	- 402 403,47
Niveau final de la trésorerie	4 123 670,95	2 657 884,00	3 571 758,93

LISTE DES SIGLES UTILISÉS

AAFA

Agence française anticorruption

AFPA

Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes

ARS

Agence régionale de santé

ATIGIP

Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle

BEPOS

Bâtiment à énergie positive

BET

Bureau d'études techniques

BR

Budget rectificatif

C1

Carbone 1

CA

Cour d'appel

CFA

Courant faible

CFC

Centre de formation continue

CFO

Courant fort

CFS

Centre francilien de sécurité

CJD

Centre des jeunes détenus

CNDA

Cour nationale du droit d'asile

CODIR

Comité de direction

COP

Contrat d'objectifs et de performance

CP

Crédit de paiement

CP

Centre pénitentiaire

CPH

Conseil de prud'hommes

CVC

Chauffage, ventilation et climatisation

DAAF

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DAC

Direction des Affaires Culturelles

DAP

Direction de l'administration pénitentiaire

DEAL

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DEETS

Direction de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

DPJJ

Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

DPP

Direction de la programmation et de la prospective

DQC

Direction de la qualité de la construction

DSJ

Direction des services judiciaires

ENAP

École nationale d'administration pénitentiaire

ENR

Énergies renouvelables

ETPT

Équivalent temps plein travaillé

GPA

Garantie de parfait achèvement

HQE

Haute qualité environnementale

IDC

Île de la Cité

IMOA

Institut de la maîtrise d'ouvrage

INRAP

Institut National de Recherches Archéologiques et Préventives

JIRS

Juridictions interrégionales spécialisées

MDM

Mobile device management

MOE

Maîtrise d'œuvre

MPGP

Marché public global de performance

OFII

Office Français de l'Immigration et Intégration

OFPRA

Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

OM

Outre-mer

OPR

Opérations préalables à la réception

PAF

Police aux frontières

PEP

Porte d'entrée principale

PMOA

Protocole de maîtrise d'ouvrage

PPVE

Participation du Public par Voie Électronique

SAS

Structure d'accompagnement vers la sortie

SFU

Service foncier et urbanisme

SIGET

Service d'information et de l'environnement de travail

SMPR

Service médical psychiatrique régional

SPIP

Service de Probation et d'Insertion Pénitentiaire

TA

Tribunal administratif

TC

Tribunal de commerce

TJ

Tribunal judiciaire

UCSA

Unité de consultation des soins ambulatoires

VRD

Voirie et réseaux divers



Directeur de la publication : David Barjon

Document édité par : Marion Moraes, mission communication

Crédit photographique de la couverture : Palais de justice de Meaux - © Atelier du Pont Architectes

Conception-réalisation : www.kazoar.fr

Impression : Imprimerie M.M Connect – Papier : Cocoon Offset 100 % recyclé / Certifié FSC – Août 2023

www.apij.justice.fr

Immeuble Okabé
67, avenue de Fontainebleau
94270 Le Kremlin-Bicêtre
Tél. : +33 (0)1 88 28 88 00

